

# **L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DANS L'ECOLE**

Conférence faite au Cirque d'Hiver

Au profit de l'Ecole laïque libre et de la Bibliothèque du XXème  
arrondissement de Paris.

Le 28 août 1881

Sous la présidence de M. Gambetta

Par

**PAUL BERT**

Député de l'Yonne  
Membre du conseil Supérieur de l'Instruction Publique  
Professeur à la Faculté des Sciences de Paris

*Document*

« *Cheny mon village, mes racines icaunaises* » <http://www.cheny.net>

« *Encyclo89* » <http://www.encyclo89.net>

## NOTE DES ÉDITEURS

*La conférence de M. Paul Bert, que nous publions aujourd'hui, a pour sujet : l'Instruction religieuse dans l'école. A la veille du jour où va être inaugurée, dans toutes les écoles primaires de France, en vertu d'une loi dont il est l'auteur principal, l'Instruction morale et civique, M. Paul Bert a voulu démontrer publiquement et pièces en main la nécessité, l'urgence de l'enseignement nouveau. Cette démonstration, on peut dire en toute rigueur qu'il l'a faite : il la faite en établissant, d'une part, la nullité de l'enseignement moral, et d'autre part, l'insuffisance, comme moyen d'éducation, de l'Instruction religieuse telle qu'elle est le plus souvent donnée, il l'a achevée en invoquant les droits de la raison naissante de l'enfant et l'intérêt supérieur de la Patrie.*

*Il ne nous appartient pas de faire ici l'éloge de cette pièce d'éloquence. L'opinion publique s'est prononcée tout d'abord ; après elle, il n'y a plus rien à dire sur la valeur intrinsèque d'une pareille œuvre. Mais elle tire des circonstances au milieu desquelles elle s'est produite une valeur extrinsèque qu'il est permis de mettre en lumière.*

*Cette conférence a été prononcée au profit de l'école laïque libre et de la bibliothèque du XXème arrondissement de Paris. Elle a donc servi de motif principal à l'une de ces fêtes populaires, si nouvelles, si particulières à la France, dont le trait original est d'être à la fois des réjouissances et des bonnes oeuvres. Ces fêtes sont les premières que se donne notre société laïque enfin délivrée d'entraves : elles inaugurent une ère nouvelle. Un jour on cherchera avec une admiration pieuse les monuments de cette époque, qu'on nommera l'âge héroïque de la liberté de penser. Voici l'un de ces monuments : c'était un devoir à nos yeux d'en assurer la conservation.*

*Ce n'est pas tout : les arguments dont est pleine cette conférence, la plaidoirie qu'elle constitue en faveur des écoles laïques et en faveur des bibliothèques populaires - ces écoles laïques des adultes - portent plus loin que le XXème arrondissement de Paris. Ils méritent d'être écoutés partout. Les laisser tomber dans l'oubli serait mal servir la cause de l'Instruction nationale.*

*Enfin, une autre cause - non moins urgente, non moins digne d'être défendue - et qui triomphera par l'organisation de l'enseignement moral et laïque, c'est l'affranchissement de l'instituteur. L'instituteur a trop longtemps subi un contrôle étranger et hostile. Cette intervention d'une puissance extérieure dans l'école avait pour prétexte la dépendance de l'Instruction morale à l'égard de l'enseignement religieux. En les séparant, on délivre l'instituteur d'un joug qui a pesé sur lui trop longtemps. Cette séparation, la loi l'a ordonnée. Nul n'était mieux à même de justifier une pareille mesure que l'homme dont l'inspiration a présidé à la confection de cette loi de liberté.*

## L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DANS L'ÉCOLE

*A deux heures précises, MM. Gambetta et Paul Bert font leur entrée dans la salle où se trouvent déjà réunis plus de quatre mille auditeurs, parmi lesquels on aperçoit un grand nombre de dames. Leur entrée est saluée de plusieurs salves d'applaudissements, après lesquelles M. Gambetta prend la parole en ces termes :*

Mes chers concitoyens, et vous, Mesdames, je veux tout d'abord remercier cette nombreuse assistance de l'empressement qu'elle a mis à se rendre à la convocation que nous lui avons adressée dans l'intérêt du développement de l'Instruction à tous les degrés. Vous savez, - et il n'y a vraiment pas ici nécessité de le rappeler -, que quelles que puissent être les difficultés, les ennuis de la vie publique, il existe par dessus les que-

relles personnelles une cause à laquelle vous êtes toujours restés fidèles et à laquelle, moi aussi (je puis le dire avec quelque orgueil) je suis toujours resté inviolablement attaché. (*Applaudissements prolongés.*)

C'est la cause du progrès démocratique ; non de ce progrès chimérique qu'on formule en deux mots, comme si le monde entier n'était pas la preuve que l'on n'arrive à constituer et à créer qu'à force d'efforts continus et soutenus, en ayant pour soi l'assentiment de ses concitoyens et en ayant aussi la ferme volonté de ne jamais se rebuter devant un obstacle, pas plus que de se laisser enivrer par les faveurs de la fortune ou de la victoire. (*Vive approbation et applaudissements.*)

Et de tous les efforts que peuvent tenter les penseurs, les tribuns, les hommes d'Etat, il n'en est qu'un seul, entendez-le bien, qui soit véritablement efficace et fécond, : c'est le développement de ce capital premier que nous avons reçu de la nature et qui s'appelle la raison. (*Adhésion unanime et bravos.*)

Oui, notre tâche la plus élevée consiste à développer chez tout homme qui vient au monde, - et par ce mot, j'embrasse l'espèce entière, - à développer l'intelligence qui s'éveille, ce capital à l'aide duquel on peut conquérir tous les autres et par conséquent réaliser la paix sociale sur la terre sans force ni violence, sans guerre civile, rien que par la victoire du droit et de la justice. (*Salve d'applaudissements.*)

Voilà notre religion, mes amis, la religion de la culture intellectuelle. Ce mot sublime de «religion» ne veut pas dire autre chose, en effet, que lien qui rattache l'homme à l'homme et qui fait que chacun, égal à celui qu'il rencontre en face, salue sa propre dignité dans la dignité d'autrui, et fonde le droit sur le respect réciproque de la liberté. (*Applaudissements prolongés.*)

C'est pour un acte de cette religion que nous sommes ici tous rassemblés dans un esprit de solidarité commune. Nous venons apporter, vous, votre obole, nous, notre parole, à cette communion que l'on peut et doit nommer les Pâques républicaines de la démocratie. (*Applaudissements.*)

Je ne vous retiendrai pas plus longtemps. J'ai hâte de donner la parole à mon éminent ami, à cet homme bon et fort entre tous, qui a su momentanément s'abstraire des recherches les plus ardues de la science, pour consacrer au peuple les trésors de son intelligence, et qui, depuis qu'il est entré dans la carrière publique, a fait, de la diffusion des lumières et de la solution du problème d'une éducation nationale à tous les degrés, la passion de sa vie. J'ai nommé Paul Bert. (*Salve d'applaudissements et acclamations.*)

Vous allez l'écouter comme vous savez écouter dans ces réunions dignes d'une démocratie. (*Oui ! Oui !*) Et quand vous l'aurez entendu, vous direz avec moi qu'on sort de nos assemblées meilleur qu'on n'y était entré. (*Bravos et exclamations. - Cris prolongés de: «Vive Gambetta!»*)

M. GAMBETTA. - M. Paul Bert a la parole.

M. PAUL BERT. - Mesdames, Messieurs, je manquerais à mon devoir, au plus doux des devoirs, si je ne commençais par vous remercier de vos applaudissements, et je mentirais si je ne vous disais que ce bon accueil me rend profondément heureux. C'est notre récompense, la seule qu'ambitionne un homme public digne du nom de républicain, c'est notre récompense que cet accueil amical de ceux devant lesquels nous comparaissons, et qui sont réellement nos juges ; c'est notre récompense du devoir accompli. Et si quelqu'un ici mérite cette récompense suprême, ce n'est pas moi, dont le devoir a toujours été si simple et si facile, c'est bien plutôt ce grand citoyen que vous avez applaudi tout à l'heure, et à qui successivement la patrie a dû, dans les jours terribles de 1870, la défense de son honneur devant l'ennemi du dehors, et la

République, dans des jours moins douloureux mais pénibles aussi, la défense de son existence devant les ennemis du dedans. (*Double salve d'applaudissements. – Cris répétés de: «Vive Gambetta !»*)

Oui, c'est lui qu'il faut applaudir, et vous avez raison de le faire. Oui, c'est lui qu'il faut défendre et qu'il faut venger ici... (*Oui ! Oui ! - Salves d'applaudissements. Cris prolongés de : «Vive Gambetta!»*)... contre je ne sais quelles attaques qui, si elles n'ont pas les basses jalousies pour raison, ne s'expliquent que par la plus noire des ingratitude, contre des attaques qui n'ont dû trouver d'écho que sur les bords du Tibre ou de l'autre côté du Rhin. (*Adhésion unanime et bravos.*)

Mais nous ne sommes pas ici pour faire de la politique... (*On rit*) et je le regrette (*Nouveaux rires*). Nous sommes ici pour parler d'une cause sainte, et devant laquelle il faut rasseoir son esprit, faire taire ses indignations, comprimer les battements de son cœur.

Il est de mode, aujourd'hui, de railler l'œuvre de l'Assemblée qui vient d'accomplir son mandat ; cela est plus facile que d'y avoir travaillé et combattu. (*Rires approbatifs.*) Et, vraiment, quand on entend certains amers critiques qui y ont pourtant siégé, on se demande ce qu'ils ont laissé derrière eux, dans cette Assemblée, comme projets de lois, comme rapports ou discours utiles, qui fasse la preuve de leur valeur intellectuelle et de leur dévouement civique. (*Très bien ! Très bien ! - Applaudissements.*)

Mais de quelque mauvais vouloir que l'on soit animé, il est un mérite qu'on n'a pas osé dénier à cette Chambre, c'est que depuis le premier jour où des représentants libres de la France se sont réunis, - si nous en exceptons la grande Convention - nulle autre Assemblée n'a fait autant pour l'enseignement populaire. (*Vive et générale approbation. - Bravos.*)

Son caractère et sa grandeur devant l'histoire, ce sera d'avoir eu, non pas pour unique souci, mais pour premier souci, le développement de l'intelligence populaire, le développement de ce capital social, - le premier de tous, - dont on vient de vous parler éloquemment.

Il me faudrait une heure pour vous énumérer avec quelques détails les lois de cet ordre qui marquent son passage, sans parler du budget de l'instruction publique dont elle a triplé le chiffre. Ce ne sont là que des millions, et la France est assez riche pour payer l'affranchissement de l'esprit de ses enfants. (*Applaudissements.*)

On a vu cette Assemblée organiser sur des bases nouvelles le Conseil supérieur de l'instruction publique, et les actes de ce conseil ont amené une vraie révolution à tous les degrés de l'instruction publique.

On l'a vue créer des écoles normales de filles et des collèges de filles, combattant ainsi l'ennemi sur le terrain même qu'il s'était choisi, et enlevant bientôt, - car ces lois ne sont qu'à l'état de décrets et elles attendent une exécution rigoureuse - et enlevant bientôt au cléricisme son monopole le plus cher. (*Vifs applaudissements.*)

On l'a vue rendre à l'État la collation des grades qui lui avait été enlevée par une inqualifiable usurpation et enlever aux jésuites le droit d'enseigner, c'est-à-dire de démoraliser la jeunesse. (*Oui ! Oui ! Très bien ! Très bien ! - Applaudissements.*)

On l'a vue supprimer le ridicule et odieux privilège de la lettre d'obédience. On l'a vue rendre aux instituteurs le droit de défendre la patrie par les armes, droit réclamé par les instituteurs laïques, qui se sont montrés reconnaissants de l'avoir obtenu, tandis que les instituteurs congréganistes se sont montrés froids... (*Rires*)... froids, presque autant que les séminaristes englobés dans la même loi. (*Nouveaux rires.*)

Enfin - car il faut abrégé, j'ai tant de choses à vous dire, - enfin, des trois termes de la grande trilogie que le parti républicain avait depuis si longtemps inscrite sur son drapeau : la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'instruction primaire, elle a accompli les deux

premiers : la gratuité est chose faite, et l'obligation le sera bientôt. Quant à la laïcité, cette Assemblée a donné satisfaction pour moitié aux désirs et aux besoins du parti républicain. (*Vive adhésion.*)

Vous voyez ce qu'a fait cette Assemblée. Aussi a-t-elle pu se présenter sans crainte au jugement de ses contemporains ; elle pourra également se présenter sans crainte au jugement de l'histoire, en invoquant la parole de ce grand conventionnel : «Si nous avons décrété l'éducation, nous aurons assez vécu.» (*Applaudissements prolongés.*)

Oui, sans doute, elle a laissé son œuvre inachevée. Eh bien, permettez-moi de vous le dire : ce n'est pas ma faute... (*Rires et applaudissements*), et ce n'est pas la sienne non plus.

Et d'ailleurs, quelle Assemblée a jamais pu et pourra jamais se vanter d'être allée jusqu'au bout de son programme et de ses espérances ? Les promesses sont belles au début, les illusions sont sincères et faciles ; c'est l'acte qui est difficile. C'est assez d'avoir fait son devoir. Nous croyons avoir fait le notre. (*Assentiment général. - Bravos.*)

C'est sur la laïcité surtout que l'œuvre se montre imparfaite. Nous n'avons entamé que la moitié de sa besogne ; il reste à la parfaire, vous le savez tous. La formule célèbre de l'enseignement laïque comprend deux ordres d'idées : la laïcité des programmes et la laïcité du personnel enseignant. La première partie de l'œuvre est accomplie : nous avons séparé l'Église de l'École ; nous avons débarrassé l'instituteur du prêtre. (*Salves d'applaudissements. - Bravos répétés.*)

Il nous reste à aborder la seconde partie : elle est urgente, nécessaire, indispensable. Comment voulez-vous que cette injonction légale de séparer l'instruction religieuse de l'instruction séculière soit exécutée par ceux-là qui, pour premier vœu, ont juré de donner d'abord l'instruction religieuse ? Ah ! Nous les connaissons trop pour ne pas savoir qu'entre la loi civile universelle et ce qu'ils appellent la loi sacrée, qu'entre leurs devoirs de citoyens et leurs obligations de congréganistes, ils n'hésiteront pas. D'ailleurs, il appartient au législateur de les soustraire à cette alternative douloureuse et dangereuse.

(*Rires. – Applaudissements.*)

Mais enfin, un grand pas a été fait ; la liberté de conscience, outrageusement violée à l'égard de l'enfant et de l'instituteur, et hypocritement violée puisque c'était en son nom qu'on prétendait agir ; cette liberté de conscience, violée par l'obligation de l'enseignement religieux imposé à tous les jeunes citoyens, a trouvé enfin un législateur respectueux de ses droits.

Dorénavant elle règnera dans l'école ; ce qu'on appelle l'instruction religieuse a été mis à part de l'instruction vraie, de l'enseignement des choses démontrables.

Cette séparation absolue s'affirmera par deux signes éclatants : d'abord, ce n'est plus le même fonctionnaire qui donnera l'enseignement religieux et l'enseignement civil ; puis, ce n'est plus dans le même bâtiment qu'ils seront donnés tous les deux. (*Applaudissements.*)

L'instituteur souverain dans son école ; le prêtre libre dans son église ; libre... même d'y crier au martyr. (*Rires et applaudissements.*)

Cette séparation évitera les difficultés, les pressions, les empiètements, les tyrannies. Si vous voulez, Messieurs, mesurer quelle est la portée de cet acte accompli, permettez-moi de vous lire des extraits d'un document bien caractéristique qui sera le premier de la longue série de citations que je me propose de faire dérouler devant vous. J'emprunte à la *Revue catholique* (*Rires*), qui malheureusement a parfaitement raison dans ce qu'elle affirme, l'indication des devoirs que la loi impose à l'instituteur au sujet de l'enseignement religieux. Voici l'énumération, dont je passe les articles les moins importants :

1° L'instituteur doit instruire les enfants dans la religion ; il doit pratiquer la religion et le bon exemple ; 3° il doit être plein de respect pour M. le curé... (*Rires*) ; 4° il doit veiller constamment sur l'innocence des enfants... (*Nouveaux rires*)... ; 9° il doit finir et commencer toutes les classes par une prière ; 10° il doit conduire les enfants aux offices, c'est-à-dire à la *Messe* et aux *Vêpres* le dimanche et les y surveiller ; 11° il doit amener les enfants à l'église pour les y catéchiser toutes les fois que M. le curé le juge nécessaire, et les y surveiller ; 12° il doit surveiller les enfants à l'église et pendant les exercices de religion, et les édifier par son exemple (*Très bien ! et Rires*) ; 13° il doit exiger que les enfants qui savent lire aient un livre de prières approuvé par l'évêque du diocèse ; 15° il doit apprendre tous les jours aux enfants, outre leurs prières, le catéchisme du diocèse et l'histoire sainte ; 16° il doit chaque jour faire apprendre une partie de l'Évangile qui sera récité en entier le samedi ; 17° il doit chaque jour faire apprendre une leçon de catéchisme, même aux enfants qui ont fait leur première communion ; 19° il doit apprendre à lire le latin dans le Psautier ou d'autres livres en usage pour les offices publics du diocèse ; 21° il doit, à la sortie de la classe et de l'église, conduire les enfants chez eux ; 22° il doit, en cas d'absence, même autorisée, en prévenir M. le curé. (*Hilarité générale.*)

Et croyez-vous, Messieurs, que cette organisation de l'esclavage soit une simple formule théorique et inoffensive ? Non, Nosseigneurs les évêques ont eu soin de la réduire en règles pratiques.

Écoutez ce que dit M. Dabert, évêque de Périgueux et de Sarlat. Voici un document par lequel il demande des renseignements confidentiels sur chaque instituteur ; ce questionnaire comprend une série de numéros dont je vous lis les plus intéressants :

3° L'instituteur fait-il toujours précéder et suivre les classes des prières prescrites ? 4° Les dimanches et fêtes d'obligation, *conduit-il lui-même* les élèves à la Messe ? 5° Les conduit-il également aux *Vêpres* ? 6° Les surveille-t-il ? 7° *Conduit-il* ou *fait-il conduire* les enfants au catéchisme ? 8° Enseigne-t-il chaque jour la lettre du catéchisme ? 9° Fait-il réciter chaque jour une partie de l'Évangile du dimanche, et le samedi l'Évangile en entier ? 10° La lecture du latin fait-elle partie de l'enseignement de l'école ? 13° Le curé fréquente-t-il régulièrement l'école ? 16° L'instituteur fréquente-t-il les cafés, les auberges ? (*Rires.*)  
Affiche-t-il par ses lectures, ses fréquentations et ses conversations, des idées politiques subversives ou dangereuses ? (*Nouveaux rires.*)

Il ne faudrait pas croire que ces étranges exigences, qui franchissent, comme vous le voyez, les limites de l'école, ne s'appliquent qu'aux instituteurs publics ; non, les instituteurs libres eux-mêmes y étaient soumis. J'en trouve la preuve dans un douloureux arrêt de l'ancien Conseil supérieur de l'instruction publique - vous jugerez du coup quel bénéfice cela a été d'en changer - qui condamne à l'interdiction absolue d'enseigner, c'est-à-dire à la mort civile en matière d'enseignement, un instituteur du Rhône, dans les termes suivants :

Considérant que l'article de la loi du 15 mars 1850 place l'instruction morale et religieuse en tête des matières qui doivent être nécessairement enseignées dans les écoles primaires..., que cette disposition est obligatoire pour les instituteurs

libres aussi bien que pour les instituteurs publics, condamne le sieur Hugon à l'unanimité...

Voilà ce qu'on faisait de la liberté de l'instituteur; et celle de l'élève, la respectait-on davantage ? Ah ! Le texte de la loi suffit ! Mais pour les tyrannies de détail, je pourrais prendre des exemples par centaines ; j'en choisis un tout récent parce qu'il est intéressant par sa date même et qu'il montre ce qui devait exister dans le passé ; alors qu'encore aujourd'hui pareille chose a lieu.

M. le préfet de Maine-et-Loire,  
Vu le rapport de M. l'inspecteur d'académie, en date du 13 juillet 1881 ;  
Considérant que Mme. Vigneau, sœur Sainte Blanche, de la congrégation de la Pommeraye, institutrice publique à Cherré, a pendant deux ans exercé une pression sur la jeune Louise Denou, en vue de l'obliger à des pratiques religieuses contraires aux vues de sa famille, en l'isolant de ses compagnes, en l'obsédant de questions indiscrettes sur le régime de nourriture adopté le vendredi par ses parents, en lui ordonnant de se rendre à l'église malgré leur défense...  
Considérant en outre :

Il s'agit ici de bâillons, d'incarcération, de coups de bâton ; cela ne fait pas absolument partie de l'enseignement religieux, dont j'ai seulement à m'occuper aujourd'hui. (*Rires.*)

Considérant que Mme Vigneau déclare que les lois de Dieu seul lui dictent sa conduite, etc.  
Révoque etc. (Applaudissements.)

Ainsi. Messieurs, s'exécutaient à la lettre ces paroles d'un homme autorisé, dans un petit livre couvert par un bref papal, d'un homme aux doctrines duquel une approbation spéciale vient d'être donnée par une lettre écrite par S. M. Henri V, de Mgr de Ségur.

Comme la famille, l'école doit être unie à l'Église ; *elle doit être subordonnée à l'Église* en tout ce qui concerne la direction de l'esprit et du cœur des enfants...  
Ainsi en est-il par rapport à la subordination de toutes choses à l'Église. L'école, l'éducation, renseignement, la famille, la société, la direction des choses publique, le gouvernement des États, tout, en un mot, sur la terre doit être soumis à Dieu, et par conséquent subordonné à la doctrine divine, aux saintes directions de son Église.

Et lorsqu'il s'agissait pour le pauvre instituteur, pour la jeune institutrice, de subir le brevet exigé des laïques, oh ! C'est alors que l'enseignement religieux se montrait dans toute sa beauté.

Voulez-vous que je vous lise un certain nombre de questions posées à l'examen du brevet, dont quelques-unes dans la bonne ville de Paris ? J'ai pu les obtenir, grâce à certaines intelligences dans la place. (*Rires.*)

Dans quel état ressusciteront les corps des réprouvés ? (*Hilarité générale.*)  
Nommez les douze tribus ; leur disposition sur la rive droite et la rive gauche du Jourdain.  
L'arc-en-ciel existait-il avant le déluge ? (*Rires.*)  
Y a-t-il des processions dans le ciel ? (*Hilarité générale.*)

Je suppose que vous soyez cuisinière, dit à une jeune élève un vicaire de Rouen ; votre devoir est de goûter le bouillon du pot-au-feu (*Rires*), et cependant pour communier dignement, vous devez vous présenter à jeun; que ferez-vous ?  
- Je cracherai le bouillon, répond la jeune fille. (*Exclamations et bruyante hilarité.*)

Enfin, en voici une autre, récente, qui ne vient pas de province et qui s'adressait à une jeune fille :

Notre Seigneur a-t-il opéré seul dans le mystère de l'incarnation ? (*Murmures.*)

Vous pouvez juger par là, Messieurs, de la portée de la libération décidée par la Chambre ; mais vous entendez bien que ce résultat n'a pas été obtenu sans des pleurs et des grincements de dents, comme dans la géhenne fabuleuse. Les injures, les menaces, les anathèmes, n'ont pas fait défaut ; et l'on a vu des hommes soudain inquiets de l'avenir de la République, nous dire : Vous la perdrez, votre République; lorsque le peuple sera convoqué dans ses comices, il saura, en vous proscrivant, vous qui avez voté ainsi, venger la religion outragée.

Et je me rappelle que je répondais : «Puisqu'il s'agit de prophétiser, je prophétise à mon tour que vous ne serez pas là, à votre banc parlementaire, pour apprécier le jugement !» (*Applaudissements et rires.*)

Et il s'est trouvé que moi, chétif, j'avais le don de seconde vue plus juste que les délégués officiels de l'Esprit Saint. (*Rires.*)

La France a été consultée ; elle nous a répondu nettement : Mes enfants, vous avez bien fait ! (*Oui ! Oui ! Et vifs applaudissements.*) Si j'ai une chose à vous reprocher, c'est de ne pas avoir été assez vite ni assez loin ! (*Rires approbatifs.*)

Mais enfin, il ne suffisait pas de s'indigner et de vaticiner; ces choses-là sont bonnes pour la chaire : l'éloquence ogivale (*Sourire.*) se contente de peu de chose ! Mais il fallait autre chose à la tribune, à la pleine lumière de la discussion, alors on a enfourché les grands principes et l'on a dit : «Savez-vous ce que vous faites en proscrivant l'instruction religieuse ? Vous supprimez la morale ; car il n'y a pas de morale sans la double notion d'un Dieu rémunérateur et vengeur, et d'une âme qui peut après ce monde recevoir les punitions ou les récompenses éternelles. Or, il n'y a pas de certitude de Dieu et de l'âme que vous puissiez obtenir par les seuls efforts de la raison humaine; il vous faut l'intervention de la grâce, et, par suite, de la religion.» Voilà ce qu'on a dit.

Oh ! Il n'était pas bien difficile de répondre, et il n'y a pas eu grand mérite à cela: d'ailleurs, les réponses sont arrivées de tous les côtés de l'horizon.

Les philosophes spiritualistes d'abord se sont indignés et ont affirmé qu'ils n'avaient pas besoin de la grâce, qu'ils trouvaient en leur raisonnement la preuve suffisante de l'existence de Dieu et de l'âme. Puis, bon nombre d'entre eux, escortés de la foule trop nombreuse, hélas ! Des indifférents en matières de métaphysique, ont dit que ce n'était pas tant la peine de croire en Dieu et à l'âme pour avoir une morale ; ils ont ajouté que ce n'était pas donner des bases à la morale que de dire que tel acte serait récompensé ou que tel acte serait puni ; que ce n'était pas distinguer le bien du mal que de dire qu'il est défendu de faire ce qui déplaît à Dieu et ordonné de faire ce qui lui plaît; que c'est tout simplement, d'une part, donner une apparence sérieuse à la doctrine de Croquemitaine et que, d'autre part, comme les volontés de Dieu ne se traduisent pas par des signes suffisamment évidents sur la terre, les faire traduire seulement par le prêtre, son délégué officiel, c'est en réalité mettre la morale non pas dans l'école, mais dans le confessionnal. (*C'est vrai !- Très bien !*)

Et puis, il s'en est trouvé d'autres, - je suis obligé de dire que je suis de ceux-là, et de me livrer à votre jugement - qui ont dit que les religions n'ont pas qualité pour parler de morale; car elles reposent sur des bases fausses, sur des hypothèses injustifiables, sur des conceptions erronées de la nature de l'homme, de son rôle dans la société et dans le monde physique; et que lorsqu'il arrive qu'elles parlent juste de morale, c'est parce qu'elles en ont emprunté les sublimes et éternels préceptes à la conscience universelle de tous les temps et de tous les peuples. (*Applaudissements.*)

Mais, Messieurs, je ne veux pas vous retenir sur ces dissertations ; c'est un beau thème à développer ; il l'a été souvent, il le sera encore, car il est tentant. Je veux faire autre chose; et c'est pour une autre œuvre que je suis ici. Je vous demande de faire descendre la discussion de ces hauteurs, de la ramener dans le domaine de la pratique; je me propose de dépouiller l'enseignement religieux de ce nimbe, de cette auréole de poésie, de philosophie, de morale, dont on l'a enveloppé, de lui faire quitter les régions théoriques, d'examiner son fonctionnement quotidien à l'école, dans le terre-à-terre de tous les jours, et de le montrer non plus à la tribune nationale, non plus dans les chaires des philosophes, non plus dans les enseignements théoriques, mais dans l'école même, en face du petit enfant.

Alors vous verrez ce qu'il est en réalité, et quand je vous l'aurai, par cette innombrable quantité de pièces que le temps m'empêchera peut-être de faire passer toutes devant vous, fait voir en action réelle et efficace, nous le jugerons ensemble, et vous prononcerez, je vous l'annonce, un jugement qui vous paraîtrait sans doute, à l'instant où je parle, une condamnation trop sévère.

Messieurs, je dis que l'enseignement moral et religieux est nul dans la pratique des choses, lorsqu'il est dans les mains d'un homme que la grâce n'a pas touché et qui n'a pas suffisamment l'esprit de propagande, et dangereux dans la circonstance inverse.

Nul d'abord, car il ment à son titre, cet enseignement moral et religieux inscrit en tête de la loi de 1850.

Il n'a jamais été un enseignement moral, et la preuve est que vous chercheriez en vain dans les catalogues de nos grandes maisons de librairie, dans les listes publiées par la ville de Paris, par le ministère de l'instruction publique, des livres qui répondent à cette partie du programme ; vous en chercheriez en vain un qui porte le titre de Morale, ou qui ait un rapport quelconque avec l'enseignement moral tel que nous l'entendons tous. Voici la liste, approuvée par le ministère, des livres achetés par la ville de Paris, sous la rubrique : Instruction morale et religieuse :

*Cours élémentaire :*

Catéchisme du diocèse ;

Abrégé de l'Histoire sainte de M. Wallon.

*Cours moyen :*

Petite histoire pour le premier âge ;

Histoire sainte..., de M. Wallon (*Rires*) ;

Histoire sainte d'Edom.

*Cours supérieur :*

Epîtres et Evangiles... de M. Wallon ;

Histoire sainte de l'abbé Drioux.

D'enseignement moral, pas un mot. Cela ne peut suffire. Aussi vous dit-on : Nous n'avons pas besoin de faire des livres pour l'enseignement moral ; nous en avons un qui

répond à tout, qui résout tous les problèmes, qui donne toutes les solutions ; ce livre, il est inspiré, c'est le Catéchisme. Et cela est vrai, il y a de tout dans le Catéchisme, comme dans le Coran : de la théologie, de la métaphysique, de l'histoire naturelle, de la physique du globe, du droit civil et pénal ; il y a même de la morale ! (*Rires.*)

Je ne m'occuperai que de celle-ci ; car vous entendez bien que je ne suis pas ici pour faire la guerre à la religion, que je ne m'occupe ni de dogmes ni de mystères. Vous ne m'entendrez donc parler ni de la rédemption, ni de la trinité, ni de l'incarnation, excepté dans quelques cas particuliers où, comme vous venez de le voir, on l'a fait descendre de sa hauteur nuageuse pour l'introduire sur le terre-à-terre des solutions humaines. Non, je ne vous parlerai que de morale.

Or, qu'est-ce que je vois dans les catéchismes ? J'en ai beaucoup lu ; je ne veux pas dire que je les ai tous lus, mais il ne s'en faut guère. J'y ai cherché en vain ce qui correspond à l'amour de la patrie, au respect de la dignité personnelle, à la croyance au progrès, au sentiment de la solidarité sociale, au culte de la liberté, de la tolérance ; et j'y ai trouvé en revanche, et à foison, tout ce qui sert à la servitude, tout ce qui prêche le fanatisme.

Mais, dit-on, on y lit les commandements de Dieu, qui interdisent le mensonge, le vol, l'homicide : je le sais bien ! Mais je vous demande si ces prétendus commandements de Dieu n'ont pas toujours existé de tout temps ; je vous demande si tous les peuples, toutes les nations, toutes les consciences, n'ont pas protesté contre les actes qu'ils condamnent ; je vous demande si toutes les sociétés n'ont pas inscrit dans leurs codes l'interdiction d'actes qui seraient la destruction même de la société. En vérité, ce n'était pas la peine de déranger pour cela Dieu le Père ! (*Rires.*)

Mais à côté des commandements de Dieu il y a les commandements de l'Église, et vous savez ce que cela est ; ils consistent dans l'injonction de rites et de cérémonies dont, si nous étions sectateurs de Mahomet, de Bouddha ou de Fo, nous aurions le droit de rire. Or, la violation de ces rites, le manque à ces cérémonies, comment sont-ils appréciés dans la morale religieuse ? Il y a une punition suprême, le péché mortel, qui retire l'état de grâce et rend digne de la mort et de la damnation éternelle.

Or, cet état de péché mortel s'applique indistinctement aux crimes les plus odieux réprouvés par la conscience publique, et à ces manques aux rites et aux cérémonies de l'Église catholique ! Le lâche empoisonneur, le faussaire misérable, sont passibles du péché mortel, absolument comme le pauvre homme qui, un jour de Quatre-Temps, s'est oublié jusqu'à faire un repas de plus que ceux qu'autorise l'Église ! (*Rires.*)

Aux yeux du Catéchisme, il vaut mieux avoir commis vingt actes que le Code pénal punit de la réclusion et des galères, que de s'être débauché, le vendredi, jusqu'à manger du saucisson ! (*Rires et applaudissements.*)

Veillez le remarquer : c'est là le seul livre de morale que les enfants aient en mains, et hélas ! Dans une grande partie de la France c'est le seul qu'ils lisent ; car les rapports des inspecteurs généraux de l'enseignement primaire de cette année sont terribles sur ce point. L'inspecteur général qui a visité la Bretagne nous dit : « On passe là pour un petit savant quand, ne sachant ni lire ni écrire, on peut réciter la lettre du catéchisme en breton ! » (*Rires.*) Eh bien, je vous le demande, que voulez-vous que devienne l'enfant ? Quelle idée morale lui mettez-vous en tête ? Quelle mesure lui fournissez-vous pour la distinction et la hiérarchie des bonnes et mauvaises actions ? Il voit que la pratique quotidienne de la vie est en contradiction incessante avec ce que lui dit le Catéchisme ; il voit qu'on maudit autour de lui, qu'on flétrit et qu'on punit justement et universellement des actes qui ne sont frappés que de la même peine que d'autres actes, qui ne sont dans l'opinion publique que de simples peccadilles. Quelle ressource lui reste-t-il ?

Quelle base a-t-il ? Quelles notions ? Quel juge, si ce n'est le prêtre ? C'est ce que l'Église voulait.

Il fallait arriver à cet état de choses, où toute règle de morale manquant, on eût besoin de conseils incessants et continus. Et en pouvait-il être autrement avec cette morale du Catéchisme qui se résume dans ce mot terrible et puissant d'un homme dont le nom est bien connu et dont l'Église aurait dû faire un saint, de Jean Gerson, - qui disait: «Dieu ne défend pas tels actes parce qu'ils sont mauvais, et il n'ordonne pas tels autres parce qu'ils sont bons ; non, au contraire, ces actes sont mauvais parce que Dieu les défend, et ils sont bons parce que Dieu les commande.» Et qui donc saura qu'ils sont bons ou mauvais et que Dieu les ordonne ou les défend ? C'est le prêtre, qui seul sait où commence et finit le péché. J'avais donc raison de vous le dire, c'est la morale du confessionnal qui s'impose. (*Applaudissements.*)

Mais sur ces actes que tout le monde réproouve, actes visés par les célèbres commandements de Dieu, sur ces actes, la morale du Catéchisme est-elle en rapport avec notre morale à tous ? Elle défend le vol, l'homicide, soit. Mais examinez les choses de près, et vous allez trouver ceci, c'est que, tandis qu'il est d'une sévérité implacable pour tout péché qui touche aux intérêts de l'Église, le Catéchisme est tout de sucre pour ceux qui ne menacent que la société civile.

Voici pour le vol :

Est-on toujours coupable de vol quand on prend le bien d'autrui ? (*Rires.*)

Le Catéchisme n'hésite pas. Il répond : Non ! (*Hilarité.*)

Ah ! Il y met des conditions :

Non, on n'est pas coupable quand il peut arriver que celui dont on prend le bien n'ait pas le droit de s'y opposer; ce qui a lieu, par exemple, lorsque celui qui prend le bien d'autrui est dans une nécessité extrême, ou lorsqu'il le prend en secret au prochain par manière de compensation, ne pouvant recouvrer autrement ce que celui-ci lui doit à titre de justice. (*Mouvement.*)

Ainsi, vous voyez qu'il y a encore des accommodements assez faciles avec le péché qui nous est interdit par le septième commandement ; du reste, ce péché n'est pas toujours bien grave. Alors même qu'il existe réellement et qu'on n'a pas eu la chance d'agir en secret, et par manière de compensation, il n'est pas toujours péché mortel et il n'y a que cela de sérieux.

Dans le Catéchisme, en effet, le vol est classé non plus, comme dans le Code pénal, d'après les circonstances aggravantes qui l'entourent et qui peuvent amener à briser des clôtures et à menacer la vie d'autrui. Non, sa gravité dépend de la chose volée, considérée en elle-même, et aussi des conditions et des besoins de la personne à laquelle elle appartient.

Ainsi, un vol de 10 francs, même au préjudice des plus riches, est toujours péché mortel ; mais, à l'égard des pauvres, des ouvriers, de ceux qui sont dans l'aisance, un vol de 1 franc, de 2 ou 3 francs, de 4 ou 5 francs, est aussi péché mortel.

Voilà pour le vol. Ce qui est grave, c'est de distinguer entre le péché mortel et le péché véniel, non seulement pour des raisons théologiques qui ne vous toucheraient pas suffisamment, j'en ai peur, mais parce que, en cas de péché mortel seulement, il y a lieu à restitution; car pour le péché véniel, ce n'est pas indispensable.

Mais, même en cas de péché mortel, est-on toujours dans l'obligation de restituer ce qu'on a volé ? Non, tant s'en faut. Vous entendez bien ? On peut être dispensé de restituer en cas de :

1° Impuissance physique, c'est-à-dire l'état du débiteur qui n'a rien ou qui est dans la nécessité extrême ;  
2° impuissance morale, c'est-à-dire cet état dans lequel le débiteur ne pourrait restituer sans déchoir notablement de sa position justement acquise, sans tomber et sans entraîner sa famille dans la misère, ou sans s'exposer au danger de perdre sa réputation.

Voilà pour le vol...

Pour le meurtre, vous allez voir d'aussi singulières choses :

Est-il quelquefois permis de tuer un innocent ?

Non. Mais on peut, dans le cas d'une nécessité grave et urgente, faire une action bonne en elle-même quoique capable de causer la mort d'une ou plusieurs personnes innocentes, pourvu que celui qui fait cette action n'ait en vue que le bien qui en pourrait résulter.

Cela peut mener loin, car M. Marotte, grand vicaire de Verdun, dans ce livre que je cite et qui est approuvé par plusieurs de Nosseigneurs les évêques, va jusqu'à dire :

Il est permis de se réjouir d'un avantage quoiqu'il résulte d'un mal ; par exemple, un fils peut recueillir avec plaisir la succession que lui procure le meurtre de son père. (*Mouvement.*)

Ces formules odieuses, et bien d'autres, ne sont pas autre chose que l'abrégé de ces doctrines jésuitiques flétries par le monde entier, et qui ont valu à leurs auteurs la réprobation universelle et les proscriptions des monarchies comme celles des Républiques : doctrines qui entraînaient chez Escobar, le plus célèbre d'entre eux, un soupir de satisfaction à la fin de son livre, alors qu'il se réjouissait de voir « combien il est facile de porter le joug du Seigneur ».

Or, savez-vous pourquoi je cite ce livre de préférence, alors que je n'ai que l'embarras du choix ? C'est parce que, après même que j'eus cité et flétri publiquement ses doctrines jésuitiques, il est resté le livre officiel de la plupart de nos écoles normales et primaires. Et comme il s'était trouvé un proviseur de lycée qui, s'appuyant sur cette flétrissure publique, l'avait proscrit, il fut désavoué et dut quitter l'Université. (*Mouvement prolongé.*)

La seule raison qu'on aurait pu lui donner, c'est qu'il ne signifiait de rien de proscrire le Catéchisme de M. Marotte, puisque les autres ne valent pas mieux. (*Rire général et applaudissements.*)

Ne croyez pas que ces choses-là restent confinées dans les livres imprimés. J'ai ici le cahier d'un pauvre petit garçon qui répète tout cela :

Des causes qui excusent du vol. - Il y en a deux. La nécessité extrême, la compensation secrète. C'est une maxime reçue que dans la nécessité extrême, tous les biens sont communs au moins quant à l'usage.

Et, pour la restitution, il énumère les deux causes d'exemption : l'impuissance, que nous connaissons, physique ou morale ; et il ajoute, car il y a un perfectionnement, même à ce que vous venez d'entendre, et il ne l'invente pas, le pauvre enfant, et il ajoute ceci, qui est une perle : « Une autre cause légitime de différer la restitution, c'est lorsqu'on prévoit que le créancier abusera de la chose pour son propre mal. » (*Rires.*)

Cela se passe au collège d'Étain (Meuse).

Après ces monstruosités qui, parmi vos rires, soulèvent votre indignation, j'en aurais bien d'autres à faire défiler devant vous. Elles sont encore dans ce Catéchisme où tout se trouve, car vous ne savez pas combien on est récompensé par les lectures de cette espèce.

Je change de livre. Voici le *Catéchisme de Monseigneur Gaume*, qu'un grand nombre de vous ont eu entre les mains et dont heureusement ils ne se rappellent plus. Celui-ci s'occupe d'abord de l'histoire naturelle, et il en fait de bien agréable... J'hésitais un instant, parce que le hasard fait qu'en ouvrant le volume, je tombe sur les preuves de la Providence, qui sont :

Le spectacle de l'univers, le témoignage de tous les peuples et l'absurdité du déisme...

Je renvoie cela au fameux article de loi voté par le Sénat ; et qui ordonne d'enseigner dans les écoles la pure doctrine déiste. (*Hilarité générale.*)

Mais passons aux choses sérieuses :

D. Que fit Dieu après avoir placé la mer dans le lit qu'il lui avait préparé ?

R. Après avoir placé la mer dans le lit qu'il lui avait préparé, Dieu fit paraître la terre. (*Éclat de rire général et applaudissements.*)

Vous applaudissez comme si c'était là une découverte ! Eh bien, ce n'en est pas une ; car il y a longtemps que, dans les écoles d'artillerie, on a défini ainsi la fabrication du canon : prendre un trou, et mettre du bronze autour. (*Nouvelle hilarité.*)

Je continue :

D. Et de quoi couvrit-il ensuite la terre ?

R. Il la couvrit d'herbes vertes.

D. Et pourquoi vertes ?

R. Parce que le vert est la couleur qui repose le mieux notre œil. (*Rires.*)

Je n'en finirais point avec ce curieux livre, et malheureusement j'en ai encore beaucoup à dire !

Cette excursion dans le Catéchisme de Mgr Gaume m'amène sur le terrain des innombrables niaiseries et puérités qui forment la plus grande partie de l'enseignement religieux dans nos écoles. Car je vous ai dit que je le prendrais dans l'école, et je me permets de vous rappeler que si je n'élève pas la discussion, c'est volontairement; je vous ai dit que j'examinerais cet enseignement en face du petit enfant.

En voici assez pour les catéchismes ; il y a un autre procédé d'enseignement que le livre, le plus habile de tous, celui qui laisse dans l'esprit les traces les plus durables : c'est l'enseignement par les yeux, par l'image. Or, l'enseignement religieux n'a pas manqué d'y avoir recours.

Quels sont ceux d'entre vous qui n'ont pas vu ou reçu toutes sortes de petites images distribuées à profusion aux enfants ? Ces images, j'en ai pris aussi. (*Rires.*)

J'ai besoin de vous dire que tous ces livres, tous ces documents que je vous présente ont été pris dans les écoles, qu'ils ont servi, ou, pour parler plus juste, qu'ils ont nui. (*Très bien ! Et applaudissements.*)

En vérité, il est difficile de conserver son sang-froid devant ce tissu d'absurdités, de niaiseries, avec lequel on tend à abêtir l'esprit des enfants sous le prétexte d'instruction.

Cela est risible et cela est odieux ! Tenez, en voulez-vous ? J'en ai là en quantité. Je ne dis pas que je les ai pris absolument au hasard ; mais il y avait de quoi choisir.  
Voilà un «*Billet d'entrée pour le ciel !*» (*Hilarité générale.*) Le voilà !  
Voilà un «*Passeport pour la sainte cité*» avec le signalement !  
Voilà des «*Indications pour les voyageurs se dirigeant vers le paradis !*»

Départ à toute heure : arrivée quand il plaît à Dieu.  
Rapide. - Première classe : Pauvreté, chasteté, obéissance.  
Direct. - Première et seconde classes : Piété, sacrements, dévotion.  
Omnibus... - (*Rires.*)

En voilà une autre :

Prix des places :  
Première classe : Générosité.  
Cela ne s'oublie jamais. (*Hilarité générale.*)  
Seconde classe : Confiance.  
Troisième classe: Résignation. (*Rires.*)

Et les moyens de transports. En voilà un autre qui enseigne à aller au paradis :

En palanquin, en gondole, à ânes (*Rires*), en chemin de fer, à la nage, sur un volcan ! Le départ a lieu en tous lieux, à toute heure ; le prix des places, entrée en Paradis comprise, tout ce qu'on voudra, fût-ce un verre d'eau ; point de billets d'aller et retour, et enfin composition des trains, pas de wagons-lits à ces trains ; deux locomotives : l'une en tête, - ceci a plus de portée que cette sottise n'en a l'air, - c'est l'amour; l'autre, à l'arrière, c'est la crainte. Cette dernière est toujours là pour suppléer à l'impuissance de la première.

Et quels procédés de raisonnement ! Parole prophétique :

Si Marie n'est pas la mère de Dieu, comment a-t-elle pu prophétiser, il y a dix-huit cents ans, que toutes les générations l'appelleraient bienheureuse ?

Et la vierge de la grotte déclarant qu'elle s'intitule elle même l'Immaculée Conception.  
Et ce portrait de la vierge Marie! L'original de cette image, est-il dit en vers dignes d'un mirilton sacré :

L'original de cette image  
Est un chef-d'œuvre si parfait,  
Que le Dieu puissant qui l'a fait  
S'est renfermé dans son image.

Cette image procure toute sorte d'avantages dont on peut jouir moyennant la modique offrande de vingt-cinq centimes. Je n'insiste pas sur cet appel à la caisse, que l'on rencontre toujours au fond de toutes ces manifestations.  
Des catéchismes, des images, - et vous voyez combien j'en laisse, - voulez-vous passer à l'histoire sainte ? Oh ! Je ne vous parlerai, je l'ai dit, ni de miracles, ni de dogmes, ni de mystères. Ils me sont parfaitement indifférents, et s'il est vrai que Jonas a été avalé par la baleine, est resté trois jours dans son ventre sans être digéré, ce qui peut

m'embarrasser, moi, comme physiologiste, je suis tout disposé à admettre, si l'on veut, que c'est lui qui a avalé la baleine ! (*Hilarité générale.*)

Ce n'est pas là ce qui m'occupe; c'est l'instruction religieuse et la prétendue instruction morale dans l'école. Voici une *Histoire sainte racontée aux enfants* par Mme la vicomtesse de Virie (ouvrage approuvé par l'archevêque de Paris, et qui, en 1876, en était à sa 9ème édition), et voyez-vous le début ?

Le bon Dieu peut faire tout ce qu'il veut; s'il ordonnait en ce moment qu'il y eût un jardin à la place de cette maison, il y aurait un jardin ! (*Rires.*)

Eh bien, tout d'un coup il dit qu'il voulait qu'il y eût le ciel, la terre, des arbres, des poissons, des fleurs, etc., et à mesure qu'il disait : «Je veux qu'une chose soit», elle paraissait.

Voici un autre livre célèbre, signalé dans toutes les écoles depuis vingt ans, par les inspecteurs; c'est *l'Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament* de M. de Royaumont, connue sous le nom de *Bible de Royaumont*.

Ah ! Messieurs, j'aurais dû renvoyer cela à la dernière partie de cette conférence, car ce n'est pas seulement l'absurde qui s'y trouve, c'est l'odieux; et je ne pourrais pas vous lire tout ce que j'y ai noté sur l'histoire de Joseph, sur le lévite de Gabaar, sur Sodome et sur la chaste Suzanne. Et ce que l'honnêteté ne me permettrait pas de vous lire ici, est appris par cœur par de petits enfants !

Voici une publication qu'on distribue à foison dans toutes les écoles. Ce sont les *Annales de l'œuvre de la Sainte Enfance*. Si je n'avais pas tous ces autres volumes sous la main, je vous dirais que je ne connais pas de tissu d'absurdités plus complet ; mais il y en a qui réclameraient ! (*Rires.*)

Il suffit de donner quelque argent à l'œuvre de la Sainte Enfance pour arriver à des choses très précieuses.

Voilà une pauvre servante à qui on demande 25 francs, un mois de gages ; elle est tombée du haut du grenier, a perdu connaissance et rendait le sang ; on lui donne l'extrême-onction et le médecin déclare qu'il en désespère. C'est toujours comme cela !

Alors on donne pour elle 25 francs à l'Oeuvre de la Sainte Enfance pour le rachat d'un pauvre enfant nègre. Immédiatement elle se confesse, communie et entre en convalescence,

Et n'allez pas dire qu'on pourrait interdire cette mendicité coûteuse et grotesque, car le livre enseigne que dans le duché de Bade, où il est défendu de recueillir les annuités dans les écoles, les enfants se refusent de témoigner devant le magistrat pour dénoncer la mendicité ; bien mieux, comme on leur donne pour leur comparution une petite pièce d'argent, ils se hâtent de la porter au curé pour les petits chinois ! (*Rires.*)

Cette Oeuvre de la Sainte Enfance partage avec diverses autres, une vertu qui doit nous toucher, particulièrement aujourd'hui, alors que sous la grande règle de l'égalité républicaine, les situations publiques ne sont acquises qu'à force d'examens et de concours.

Je trouve dans le numéro que je vous montre l'histoire de grands élèves qui déclarent n'avoir obtenu leur brevet que pour avoir promis 25 francs à l'Oeuvre de la Sainte Enfance ! (*Exclamations.*)

Ce n'est pas tout !

Voici ce que dit un vicaire apostolique qui prêche à Siam l'Oeuvre de la Sainte Enfance. On est au lendemain de l'année terrible ; il vient d'apprendre les sanglantes douleurs de la patrie; il sait en même temps qu'elle commence à se relever.

Savez-vous comment ce Français parle de la France, de notre patrie humiliée ?

L'humiliation la sauvera : plus elle boira l'eau du torrent, plus elle lèvera la tête ; et quand on voudra connaître les causes de cette résurrection inespérée, entre toutes les bonnes œuvres régénératrices qui appartiennent à la France, on citera avec bonheur l'Oeuvre de la Sainte Enfance comme l'une des plus fécondes et des plus propres à obtenir le pardon de la nation.

Ah ! Vous ne vous en doutiez pas ! Vous ne le saviez pas ! Au lendemain de tant de souffrances et de douleurs, quand la patrie sanglante et mutilée se relevait; quand par sa sagesse, son travail, son application à se refaire, elle conquérait l'estime et l'admiration du monde entier et même de ses ennemis, vous croyez que c'était au travail de ses enfants, à leur économie, à leur assiduité lente au sillon, qu'elle devait son relèvement ? Détrompez-vous ; c'était l'Oeuvre de la Sainte Enfance qui avait fait cela ! Et voilà comment ces gens-là parlent de la Patrie ! (*Applaudissements.*)

Mais je suis sorti de mon rôle actuel. En ce moment, ce sont seulement les absurdités que je relève. Je rentre dans ce domaine.

Je vais vous montrer un petit livre donné en distribution de prix et à un grand nombre d'exemplaires : c'est *l'Histoire du curé d'Ars*. Ce petit livre, distribué aux enfants de nos écoles publiques, est un tissu d'hallucinations grotesques et dangereuses, car vous savez avec quelle facilité elles se communiquent. On raconte sérieusement à cet enfant qui a vu si peu de livres, pour qui le livre est une chose sacrée, - *c'est imprimé*, - que des troupes de démons venaient la nuit secouer la porte du saint curé Vianey.

Ils parlaient comme une armée d'autrichiens ! (*Hilarité générale.*)

J'ai fait le signe de la croix ; ils sont tous partis.

Ce serait bien commode ! (*Rires.*)

Satan apparaissait sous la forme d'un gros chien noir, d'une chauve-souris, imitait le grognement de l'ours ou du loup, le mugissement du bœuf, roulait M. Vianey dans son lit, le précipitait à terre, arrachait les rideaux, se glissait sous l'oreiller en criant : «Vianey, mangeur de truffes, nous te tenons.» Le pauvre curé tremblait de frayeur dans le principe ; mais il s'habitua bientôt aux manœuvres du *Grappin*, surnom qu'il donnait au diable, et il disait plus tard : «Je n'en ai plus peur, parce que je sais que c'est le *Grappin*. Cela me suffit.»

Il y en a comme cela plein le livre ! Vous voyez l'absurde se mêlant à la terreur : c'est un des grands moyens d'action de l'instruction religieuse.

Voici un vieux livre qui a eu une édition toute récente. J'ai préféré vous apporter le vieux livre, la vieille édition, qui est plus caractéristique et qui montre combien il a servi.

C'est le *Miroir des âmes*, dans lequel des images représentent les tentations des démons, des danses de squelettes, et aussi «par une peinture légère», la situation des pécheurs plongés dans les flammes de l'enfer.

Remarquez quelle puissance peut avoir sur l'esprit de l'enfant un récit interprété, appuyé par l'image, par l'image qui ne quittera plus jamais sa mémoire.

C'est le but que le prêtre veut atteindre, car lorsqu'on aura été terrifié, on viendra faire appel au sorcier qui vous débarrassera du diable. En effet, ce sorcier a mille moyens d'action contre l'esprit malin ; il a des scapulaires, des cordons bénits, des médailles, des prières ; et, surtout, le meilleur moyen pour combattre le satan, ce sont des ofrandes. (*Rire général.*)

Vous n'avez que l'embarras du choix, et on se demande comment, avec un si grand nombre de croyants sur la terre, il peut encore arriver des malheurs. Ils n'ont qu'à choisir, pour se protéger, entre le cordon séraphique de saint François, qui protège de tout - il ne daigne pas donner d'autres détails (*Rires*), - et ceux qui, étant moins connus, sont obligés de s'expliquer et de citer des faits.

Ce petit livre a pour titre "*Médaille de saint Benoît*". C'est une médaille qui fait des choses véritablement admirables. J'aurais espéré qu'en lisant tout cela j'aurais fini par me convaincre. J'y ai mis beaucoup de patience et une grande bonne volonté : eh bien, je n'y suis pas arrivé. (*Hilarité générale.*)

Et cependant, au dix-neuvième siècle, cette médaille de saint Benoît «produit toutes les guérisons, donne les grâces spirituelles, protège contre les embûches du démon, assure la préservation contre les dangers, secoure des animaux utiles à l'homme» ; tout cela, c'est une table des matières que je vous lis. Je ne vous donne pas la série des anecdotes ; elle est bien amusante, mais cela nous mènerait trop loin.

En voilà pour les saignements de nez, pour la fièvre typhoïde, pour le mal de dents, pour une jambe cassée, pour le choléra, pour les maux d'yeux, pour la diphtérie, le mal d'oreille, le cancer au front. Une personne était atteinte de paralysie ; elle se procure une médaille de saint Benoît et, soudain, elle se lève et va jouer... J'allais dire qu'elle va jouer à la fossette, mais c'est dans Molière. (*Hilarité générale et vifs applaudissements.*)

Les grâces spirituelles sont du même ordre. Et ce qu'il y a de charmant, et ce qui est bien digne de nous inspirer le respect et l'espérance, c'est qu'il n'est pas nécessaire de savoir que l'on a sur soi la médaille de saint Benoît pour en ressentir les heureux effets. Oui, il est inutile de le savoir, ça agit tout de même. (*Bruyante hilarité.*)

Écoutez ceci : vous allez voir dans quelles conditions intéressantes la médaille a opéré. Voilà une pauvre femme qui habite un hospice d'incurables ; on ne nous dit ni le lieu, ni le nom, ni la date :

Ses sentiments étaient ceux d'une impie forcenée, et des propos dégoûtants sortaient sans cesse de sa bouche, au milieu des blasphèmes les plus audacieux, à ce point que beaucoup de personnes la considéraient comme possédée du démon. On se doutait - les bonnes sœurs - qu'elle tenait en dépôt, dans son lit, certains objets capables de l'entretenir dans ses dispositions perverses.

Je vous lis cela parce que, peut-être, vous comprendrez ; moi, je n'ai pas compris. (*Rires.*)

Alors on l'enlève un jour de son lit et on trouve sous son matelas un sac rempli d'objets d'une origine et d'une destination très suspecte.

C'est textuel.

Les sœurs déposèrent, à la place du sac, une médaille de saint Benoît et, peu après, la malade fut rapportée dans son lit sans qu'on l'ait instruite de ce qui avait été fait pendant son absence. Mais l'esprit mauvais le lui révéla sans doute, car au moment où elle approchait du lit elle apostropha les sœurs avec violence, se plaignant de l'enlèvement du sac.

A-t-on idée ? Elle se plaint, cette femme, qui est dans un hospice, qu'on lui a pris quelque chose !

On la couche et, tout à coup, un calme inusité succède à ses cris ; la joie apparaît sur ce visage qui n'avait offert jusqu'alors que des traits horriblement contractés. La pauvre créature demande un prêtre.

En voici une autre. C'est un ivrogne qu'il a été impossible de guérir de sa funeste habitude. Que fait sa femme ? Elle touche la bouteille avec une médaille de saint Benoît - ça ne coûte que 1 franc (*Rires*) et à peine l'ivrogne a-t-il bu, qu'il est guéri et s'écrie : «Ce vin est exécrable, j'aime mieux boire de l'eau.» (*Éclat de rire général.*)

La médaille de saint Benoît n'agit pas que sur les ivrognes et les impies ; elle peut encore agir sur les gens très savants et très croyants, car voici un docteur puzéyste, un docteur anglais, jeune ministre rempli d'instruction, qui discute avec un zélé catholique, et vers le milieu de la soirée lui dit: «J'en ai assez, n'en parlons plus, vous n'obtiendrez jamais rien.» Le catholique est d'abord interdit du coup mais soudain il se rappelle qu'il a sur lui la médaille de saint Benoît, et il la met dans la poche de son interlocuteur. Tout à coup, celui-ci reprend en ces termes : «La lumière brille à mes yeux, j'ai eu tort de discuter si longtemps avec vous je n'ai plus à m'occuper que de mon abjuration.»

La protection contre les embûches du démon n'est pas moins intéressante : la sainte médaille vous sauve des dangers qui résultent de la croyance aux tables tournantes et au spiritisme. Mais, de plus, elle empêche les voitures de verser, les chevaux de s'emporter, les verres de lampes de casser... Voici qu'en 1848 un camion chargé de nombreux colis se trouvait arrêté devant le numéro 4 de la rue Royale Saint-Honoré.» Cela est précis, j'espère, et les incrédules n'ont pas beau jeu. Il est vrai qu'on ne dit pas le jour. Le cheval ne veut pas avancer, un pieux fidèle qui se trouvait au nombre des témoins et qui savait par expérience combien est puissante l'intervention de saint Benoît recourt secrètement à la médaille, et aussitôt le cheval fait comme le puzéyste de tout à l'heure; «Je vois, je sais, je crois, je suis désabusé,» et il se met à marcher. (*Hilarité générale.*)

Messieurs, ce livre est plein de sottises pareilles. Je feuillette, et j'en trouve à chaque page. Comment choisir ?

Voici une bonne qui conduisait à la promenade un enfant «en très bas âge», et qui, à un moment donné, laisse l'enfant, l'abandonne, pour aller voir passer l'empereur. Alors cet enfant en très bas âge n'hésite pas ; il rentre chez lui, rue Saint-Florentin, après avoir traversé l'affluence considérable des équipages ; il arrive chez ses parents, consternés de le voir rentrer seul à la maison sans sa bonne. Ils demandent ce qu'est devenue la bonne. «Eh ! S'écrie l'enfant en très bas âge, n'avais-je pas sur moi la médaille de saint Benoît ? Quand j'ai été pour traverser la rue, les voitures ont fait *frrou ! Frrou !* Et m'ont laissé passer ».

Oh ! Ce n'est pas tout. La médaille en question accomplit bien d'autres merveilles. Ici, c'est une communauté dont elle consolide la maison demi écroulée ; là, elle arrête les incendies, protège contre la foudre. Et enfin, dans un autre chapitre : «Secours aux animaux utiles à l'homme», nous la voyons guérir les chats galeux, les poules qui ne pondent pas, les vaches et les chevaux malades.

La seule chose intéressante à relever dans ce tissu d'inepties, c'est que la sorcellerie y est reconnue comme chose sûre, si bien que, pour conjurer les sorciers diaboliques, la médaille du grand sorcier sacré intervient et triomphe. Ecoutez plutôt :

L'écurie était l'objet des poursuites malicieuses de la part d'un homme fort suspect dans le pays.

Etonnez-vous, après cela, qu'on ait brûlé jadis tant de pauvres gens sous prétexte de sorcellerie ! Etonnez-vous que certains fanatiques regrettent cette expéditive méthode, et que la police soit encore obligée de se mêler tous les jours de faits monstrueux !

Et n'oubliez pas que tout cela s'adresse à l'enfant, sur qui l'impression première qu'on aura produite durera pendant la vie entière.

Quand on vous montre une médaille qui guérit les chats galeux, qui bat le beurre, - car j'avais oublié cela (*Rires*), - qui purifie les eaux d'égout - et comme j'ai l'honneur d'avoir auprès de moi, en ce moment, plusieurs conseillers municipaux de la ville de Paris, je pense que cette révélation ne sera pas perdue pour eux (*Hilarité générale*) ; - si, dis-je, on vous montre une médaille qui purifie les eaux d'égout et détruit le phylloxera, vous vous demanderez comment il se fait que tout le monde n'achète pas cette médaille. Ah ! C'est que les temps sont mauvais, c'est que les conférenciers pervertissent l'esprit public (*Rites*), c'est aussi parce que, malgré la multiplicité avec laquelle la médaille de saint Benoît est répandue, elle n'arrive pas à la connaissance de tout le monde. Et puis, il y a la concurrence. Il y a les scapulaires, les cordons, l'eau bénite, les reliques et divers autres fétiches.

Entre tous ces bibelots sacrés brille au premier rang *le cordon de saint Joseph*; car la vertu miraculeuse de saint Joseph dépasse de beaucoup celle de saint Benoît, et c'est bien justice. (*Rires et applaudissements.*)

Je vous montre plusieurs volumes consacrés aux miracles du père putatif. Ce sont toujours les mêmes niaiseries, amusantes dans les détails, écœurantes par leur accumulation. Ce sont des gens convertis, des omnibus arrêtés, des fièvres typhoïdes guéries, des poitrinaires rappelés à la santé. Je tombe, en feuilletant, sur une chose intéressante : c'est «la conversion soudaine d'une sœur très aimée de ses supérieures et qui avait manifesté tout haut la coupable résolution de quitter l'état religieux». On essaye de tout et vous savez ce que cela veut dire dans les couvents de femmes - et seul, le cordon de saint Joseph réussi ! (*Rires.*)

Etonnez-vous maintenant que saint Joseph soit appelé dans ce beau livre, un livre de prix, *l'avocat des causes désespérées* ! En effet, il est bon à tout. Ici, nous le voyons qui vient au secours des petites sœurs des pauvres. Elles n'ont qu'à mettre à ses pieds un simulacre de ce qu'elles désirent: bois, grain, linge, fruits, etc., et immédiatement elles l'obtiennent. Voici un exemple :

En 1866, la maison de Poitiers avait besoin d'une vache: «On en prend une en carton qu'on dépose aux pieds du saint vénéré, saint Joseph, et les vieillards prient avec ardeur, car il y allait de leur intérêt ! Le lendemain, saint Joseph envoie une bête dont le lait fait les délices des vieillards». (*Bruyante hilarité.*)

Plus loin ; voilà saint Joseph qui, à la prière d'une bonne sœur, directrice d'un établissement qui ne paraît pas prospère, lui envoie un certain nombre d'élèves. Elle les reçoit aussitôt. Et je me demande, vraiment, comment, dans de pareilles conditions et avec de pareilles protections, des congréganistes incrédules ont pu penser à se plaindre des conséquences de l'article 7. Il est certain qu'il suffirait d'un peu de foi dans le bon saint Joseph pour faire affluer les élèves dans la maison de la rue des Postes. (*Rires.*)

Voici un trait d'esprit qui mérite d'être cité :

Il s'agit de deux jeunes filles protestantes qu'on avait eu l'imprudence de placer dans un couvent, et qui manifestèrent l'intention de se convertir à la religion catholique. Elles écrivirent à leur père qui, pour toute réponse, envoya une feuille

de papier blanc. «Mgr l'évêque pensa que le père lui laissait carte blanche, et reçut l'abjuration.» (*Applaudissements et rires.*)

Voilà qui ouvre des horizons tout particuliers sur la manière dont se font les conversions dans les couvents.

Un peu plus loin, saint Joseph fait réussir une loterie, fait amener le gros lot, remplit de spectateurs payants une salle de concert. Je me demande, à ce propos, si nos amis, qui ont si bien réussi aujourd'hui à faire salle comble, n'auraient pas eu recours à l'intervention de *l'avocat des causes désespérées*. (*Hilarité et applaudissements prolongés.*)

Ne cherchez pas dans ces livres une idée quelconque de la justice. Un jeune garçon tire un bon numéro, mais on l'annule en faveur de celui qui a eu recours à saint Joseph, et le pauvre garçon est obligé de partir à la place du pieux conscrit. Ce devait être un libre-penseur. (*Rires.*)

Enfin - saint Joseph a ses entrées au ministère de la guerre. Il me semble que cela ne vous étonne pas assez. (*Rires.*) Oui, il suffit de porter le saint cordon, de faire une neuvaine, et on obtient ce qu'on veut. Ainsi, le 5 octobre 1873 - je ne sais quel ministre de la guerre nous avons alors - on exempte un séminariste qui n'a pas accompli les formalités voulues. Mais celui-ci avait pris l'engagement de porter le cordon de saint Joseph, de s'abonner au Propagateur, et de donner 30 francs. Il est vrai qu'il avait eu soin de bien poser ses conditions. Il déclare carrément que «si, après la neuvaine finie, il n'a pas été exempté, il ne fera rien et ne donnera rien». Voilà comment on parle à saint Joseph. Et saint Joseph a obéi. (*Rire général.*)

Saint Joseph est, - cela n'étonnera personne ici, - le meilleur «protecteur des vierges». (*Rires.*) Ainsi parle l'ouvrage que je vous montre, les *Soirées des serviteurs de saint Joseph*, autre livre qui court les écoles. Mais voyez quel usage le saint fait de son utile pouvoir, ou, plutôt, car cela est plus intéressant, voyez quelle idée l'enseignement religieux donne du monde, de la famille, et quelle précocité il éveille dans les jeunes esprits. Une enfant entre en classe toute joyeuse, le visage tout couvert de boutons et de rougeurs. La maîtresse, étonnée, l'interroge : «Ah ! Madame, répond l'enfant, j'ai gagné ma cause auprès de saint Joseph. Il doit y avoir des fêtes à la maison, à l'occasion du mariage de ma sœur; j'ai craint d'y souiller mon innocence et d'y perdre la grâce, et j'ai dit à saint Joseph : «Bon père, empêchez que je ne sorte.» De quelle façon ces célibataires souillent les plus pures joies de la famille !» (*Vive adhésion et bravos.*)

Il suffit d'invoquer saint Joseph pour passer sans encombre les examens les plus variés, pour triompher sans souci de nulle justice dans les concours les plus difficiles; qu'il s'agisse du baccalauréat, du brevet de capacité, de l'examen de notaire, de la licence en droit, de Saint Cyr, à tout il est bon. Si bien que deux des *Soirées* ont pour titres : «Saint Joseph protège les jeunes gens à l'époque des examens» et «les bacheliers de saint Joseph.»

Notez qu'il y a des témoignages sérieux. Voici l'abbé Robelin, directeur du petit séminaire de Meximieux, qui déclare que depuis près de dix ans, il a souvent recommandé aux élèves d'invoquer saint Joseph pour le succès de leurs études, et que jamais ils ne l'ont fait sans fruit. Oh ! Il s'agissait de «neuvaines faciles, tous leurs moments étant pris ». Il suffit de dire neuf fois : «Saint Joseph, homme juste» pour que le bon saint commette la plus révoltante injustice. Ainsi, un élève de troisième vient lui dire : «j'ai été premier; j'ai été tellement surpris et honteux d'avoir été bien placé, que je n'osais pas venir vous le dire. - Eh bien, lui dis-je, faites une neuvaine encore pour remercier saint Joseph !» Ce brave jeune homme fera un bon prêtre selon le cœur de Dieu. Un autre déclare avoir gagné, grâce à la neuvaine seule, seize places.

Remarquez qu'on n'a nul souci de celui qui a été mis à l'écart. Il peut avoir le mérite, l'intelligence, le travail ; ce sont là des qualités inférieures: rien ne vaut la confiance au sorcier, pardon, au saint. Mais qu'arriverait-il s'ils y avaient tous recours ? (*Rires.*)

Voici pour le brevet d'institutrice. Sept jeunes filles du cours normal de N... devaient concourir. «Un membre de la commission d'examen leur témoignait sa bienveillance ; il était venu trois fois leur donner une dictée afin de les habituer à l'épreuve.» Mais elles ne savaient rien, et le bon monsieur dit : «Il n'y a aucune espérance.»

Cependant, on allume deux cierges devant la statue de saint Joseph, on invoque ce grand patriarche et, le lendemain, elles ont des compositions d'orthographe excellentes, et elles sont reçues.

Et c'est saint Joseph que Mme Thérèse Rescoussié, directrice, encense et vénère. Elle est peut-être un peu ingrate pour le «bon monsieur», membre de la commission dont on a parlé. En voilà un qui n'aura pas volé la révocation, dont, je l'espère, on l'aura gratifié ! (*Rires.*)

Trois jeunes filles de Foix ont eu les trois premiers numéros, grâce à saint Joseph, sur quinze autres qui paraissaient l'emporter sur elles. Au Cours normal du Mans, elles ont toutes réussi à l'examen, quoique faibles, grâce à saint Joseph. Et il y a ceci de piquant, que ce cours normal est encore subventionné, à l'heure où nous parlons, par le ministère de l'instruction publique. (*Mouvement.*)

Je n'en finirais pas si je voulais tout lire, car ce saint Joseph est d'une fécondité incomparable... (*Hilarité générale*) en miracles terrestres ; il l'est également en miracles célestes. Comment serait-il possible qu'il refusât un simple bachelier à la toute-puissance d'un saint qui dispose du paradis ? Car il en dispose souverainement. Vous allez voir.

Regardez cette brochure bleue, elle est intitulée "*la Cour d'honneur de Marie*". Elle a été publiée sous la direction du révérend père Louis de Gonzague, de l'ordre des Prémontrés de la Primitive Observance, dont le monastère a eu à soutenir un siège que vous connaissez. (*Rires.*) Ce brave moine avait déjà eu maille à partir avec la force publique, car il avait été condamné, en 1861, par le tribunal de Poitiers, à un mois de prison pour vol. (*Mouvements. - Rires.*)

Mais ce saint homme, qui, non seulement rédige «*la Cour d'honneur de Marie*», mais vend des cierges, des bougies, et un chocolat particulier (voyez l'annonce au verso), raconte un fait qui va vous donner idée à la fois de la puissance de saint Joseph, de la confiance que ces gens ont dans la sottise de leurs clients, et du respect avec lequel ils parlent de ce qu'ils appellent les choses saintes :

Un jeune homme venait de mourir. Sa vie n'avait été rien moins qu'édifiante ; mais dans ses écarts il avait néanmoins conservé certaines pratiques de dévotion envers saint Joseph. Le voilà donc à la porte du Paradis ! Saint Pierre ouvre le guichet et, l'apercevant : «Mon cher ami, lui dit-il, en conscience je ne puis vous recevoir». – Oh ! Oh ! Répond notre pécheur, vous ne pouvez pas me recevoir ! Faites venir, un instant, mon patron saint Joseph. – Le bon patriarche pousse la complaisance jusqu'à descendre auprès de son pauvre client et, du guichet, il écoute patiemment ses réclamations. Ensuite, il se présente devant le trône de Dieu.

Remarquez que je lis le texte même, et, véritablement, j'ai besoin de vous le dire. (*Rires.*)

- C'est inutile, inutile, dit le Père Éternel en colère - *semper irascibilis*, disait la Bible ; - cet homme n'a pas observé ma loi ! Jamais aucun pécheur n'entrera dans mon royaume. Mais, réplique saint Joseph, il m'a invoqué tous les jours, tous les jours il m'a recommandé son salut éternel; vous avez dit vous-même que jamais on ne me prierait en vain !...- Et ma justice ! interrompit le Père Éternel, ma justice ! Qu'en faites vous ?...

Le dialogue fut long, et il remplirait notre *Cour d'honneur* si je voulais l'écrire en son entier.

Pour en finir, saint Joseph s'écria : «Vous voulez donc que je trompe la confiance de mes serviteurs ? En ce cas, c'est mon honneur qui est engagé ; je n'ai donc plus qu'un parti à prendre. Il m'est impossible, je le vois, de faire admettre mon client là où je suis ; eh bien, j'irai où il est.» (*Hilarité générale.*)

On ne dit pas ce qu'a répondu le bon Dieu, mais saint Joseph continue :

«Mais comme Marie est mon épouse et Jésus mon enfant, j'emmène avec moi ce qui m'appartient: nous allons vous laisser en paix, vous et votre justice !» (*Nouvelle hilarité. Applaudissements.* )

Ainsi, voilà ce que fait cet enseignement même des choses qu'il déclare sacrées ! Et nous pouvons répéter ici la forte parole du Père Éternel : Et ma justice! Et ma justice ! - Non, il n'est pas question de justice dans l'enseignement religieux, il n'est question que de la grâce, que du caprice. (*Bravos.*)

J'avais rassemblé une quantité de ces niaiseries ; voyez cette liasse devant moi ; mais le temps me manque pour les lire. J'aurais pourtant voulu vous raconter l'entrée de Pie IX au ciel... (*Oui! Oui ! Lisez !*) Parce que saint Joseph y joue un rôle triomphal, ce grand saint, qui non seulement est le protecteur des vierges, mais dont la sublime mission est d'enseigner la jeunesse : *ut filium educaret*, disait saint Thomas.

Pie IX, dit le *Pèlerin*, est entré au Paradis immédiatement après sa mort, et il y a été reçu avec des honneurs exceptionnels. La Vierge Marie, qui lui doit la solennelle définition de sa conception immaculée, lui fit, de sa main, hommage d'une couronne, en récompense de celle qu'il lui avait décernée pendant son passage sur la terre.

Il est probable que sainte Anne, qui ne lui doit pas moins de reconnaissance, puisque c'est elle que le dogme de 1854 a purifiée du péché originel, lui a fait aussi quelque précieux cadeau. Mais nous manquons de renseignements à cet égard. (*Rires.*)

En revanche, il est positif que saint Joseph s'avança à la rencontre de Pie IX et lui serra cordialement la main en le remerciant de l'avoir nommé protecteur et patron de l'Eglise.

Un hymne de bienvenue fut alors chanté par les habitants du céleste séjour. Saint Pierre donna le ton en soufflant dans sa clef ... (*Hilarité générale.*)

Ces niaiseries n'existent pas que dans les petits livres et les images, on les retrouve dans les procédés d'enseignement, dans le matériel pédagogique des écoles même. Dans le si intéressant rapport de Mme Duplessis Kergomard sur les salles d'asile, je trouve une mine de niaiseries et de sottises de même ordre ; en voici une vraiment

charmante que je puis encore renvoyer au fameux article premier voté par le Sénat, sur «les devoirs envers Dieu».

A Auch, un peintre plein d'imagination a orné les murailles des armes du Saint-Siège et de celles de l'évêché ; puis il a tracé, en face du gradin, un rond au milieu duquel est placé un œil gigantesque (l'œil de Dieu qui suit tous les mouvements des enfants) ; à quelque distance de l'œil, une oreille démesurée écoute ce qu'ils disent ; enfin, une main armée d'une plume inscrit leurs péchés. Ils doivent en rêver la nuit.

Et les devoirs d'élèves - j'en ai une quantité entre les mains - témoignent dans le même sens. J'ai recueilli des cahiers d'une école congréganiste dans une exposition organisée en 1878 dans mon propre pays, à Auxerre. Ces cahiers contenaient des dessins fort soigneusement exécutés. En voici la liste :

*Premier cahier.* - 1° Pour Jésus : cœur enflammé, entouré d'épines et de larmes ; 2° Pour Marie : cœur entouré de roses et percé d'un poignard ; 3° Colombes portant dans leur bec, l'une, un myosotis, l'autre, une tendre pensée ; 4° Enfant Jésus dormant sur la Crèche ; 5° Le nom de Marie, illustré ; 6° Vierge Marie ; 7° O Dieu caché, allégorie ; 8° Sainte Famille ; 9° Marie, Etoile du Matin ; 10° La Croix, avec ses attributs.

*Deuxième cahier.* - 1° Frontispice, dédié à Marie ; 2° Ave Maria ; 3° Tête de Christ, sanglante, avec couronne d'épines ; 4° Courage! dessin allégorique, avec un aigle les ailes déployées et tenant la croix ; 5° La Croix et ses attributs ; 6° Aimons la Croix, allégorie ; 7° Espérance dans le doux Jésus ; 8° Calice sacré et burette ; 9° les Cloches ; 10° Croix enluminée ; 11° Consécration d'un enfant de Marie ; 12° Pensons à la Croix ; 13° l'Eucharistie, foyer de l'amour ; 14° la Vie, "chemin escarpé où le prêtre et le magistrat devraient toujours se rencontrer" ; 15° Je ne veux plus voir que Jésus, et Jésus crucifié !

*Troisième cahier.* - Dessins coloriés : 1° Pensons à la Croix ; 2° Croix et Evangile ; 3° Ostensoir sur les nuages, entouré de pampres et de feuillages ; 4° Calice surmonté de deux colombes ; 5° l'Amitié d'un cœur pur ; 6° Amitié chrétienne : deux cœurs rouges allumés, traversés d'un poignard ; 7° Myosotis et Pensées symboliques ; 8° Cœur enflammé, entouré de roses et contenant une colombe : «Je veux vivre et mourir sur votre cœur !» ; 9° la Sainte Communion, colombes becquetant dans un calice.

*Quatrième cahier.* - Modèles d'écritures, enguirlandés et composés de maximes dont je me contente de détacher seulement la suivante : « Nous devons obéissance à l'Eglise comme ses sujets ! »

Je vous montre maintenant *la manière brève et facile de soulager les âmes du Purgatoire.* (*Bruyante hilarité.*)

Je l'ai pris, de mes propres mains, dans une école normale de filles dirigée par une institutrice laïque. Jugez par là de celles qui sont dirigées par des congréganistes !

A côté, j'ai relevé cette jolie carte : de «*l'Océan de l'amour divin*» contenant la «presqu'île de la perfection», que j'ai déjà montrée, il y a deux ans, à la tribune de la Chambre.

Etonnez-vous maintenant des résultats obtenus par ces compositions idiotes, des superstitions, des hallucinations et, tout d'abord, de l'imbécillité.

Ecoutez cette composition présentée au certificat d'études par un élève d'une des meilleures écoles congréganistes de la Loire Inférieure. Elle est fort instructive, non seulement par ses fautes d'orthographe et de français, mais par le reflet naïvement et sincèrement idiot qu'elle donne de l'enseignement religieux à son maximum de puissance. Le sujet de la composition était : les Avantages de la propreté.

«Les avantages de la propreté, c'est d'être beau, d'avoir de beaux souliers de beaux pantalons et être propre dans ses vêtements. Combien d'hommes se sont damnés en n'aimant qu'eux-mêmes et en étant bien propres, en ne priant jamais Dieu ils aimait mieux être aux cabarets à s'enivrer. Un jour un jeune homme se vantait d'être si beau : Dieu le punit il devint comme un aigle ; ses cheveux devinrent comme les plumes d'un oiseau. Alors ce jeune homme reconnaissant la main de Dieu qui le frappait, le priait, mais il mourut peu de temps après. Mes enfants, ne vous mettez pas si propre et plutôt, priez afin qu'il vous donne la possession éternelle qui est le Ciel.» (*Sic.*)

Ne croirait-on pas entendre le propre fils de saint Labre, de grouillante mémoire, si l'on ne savait que les mœurs dudit saint s'opposaient à ce qu'il eût des fils? (*Hilarité.*)

Après l'imbécillité, la folie, l'hallucination.

Le 17 janvier 1871, à Pontmain (Mayenne), la Vierge apparaît à de jeunes élèves des *Sœurs adoratrices de la justice de Dieu*. La bonne Vierge a la pose miraculeuse de la Vierge de l'école ; elle porte une robe bleue semée d'étoiles à cinq pointes, comme le plafond de l'église ; elle a quatre bougies, disposées comme celles de l'autel. Enfin, elle fait précisément, en parlant aux enfants, les fautes de français de la sœur Vitaline. (*Rires.*)

Ne riez pas. Un meunier, pour avoir ri comme vous, est mort, et un autre est devenu aveugle. (*Nouveaux rires.*)

Non, ne riez pas.

C'est, vous le voyez, l'hallucination la mieux accusée et la mieux préparée.

Je pourrais vous parler encore de la miraculée de Saint-Jorioz, des trois fillettes de Marpinger et de tant d'autres. Mais je dirai un mot de l'hospice des petites filles de Samoï, qui voient, elles aussi, une vierge qui leur parle et leur déclare que la France est coupable, qu'elle doit être punie, et que le roi seul peut la sauver; cela fit beaucoup de bruit, si bien que les administrateurs de l'hospice de Samoï, - impies, mais bien spirituels, - reproduisant la célèbre défense du cimetière Saint Médard, décidèrent (23 mai 1880) «qu'à l'avenir il est interdit aux sœurs de coopérer dans l'établissement hospitalier à des miracles, sans l'autorisation expresse de la commission administrative de l'hospice.» (*Hilarité générale.*)

Comment voulez-vous qu'on n'arrive pas à de pareilles énormités quand on lit ceci dans un petit journal d'enfants très recommandé en ce moment par le parti clérical, à propos des insanités qui se passent à Lourdes :

Si la triple phalange de la philosophie, du matérialisme et de la libre-pensée n'a rien vu, n'a rien entendu, nous autres catholiques, nous n'avons pas été mieux favorisés, il est vrai, et nous savions que nous n'étions pas dignes de prendre notre part de ces communications célestes ; mais nous n'avons aucune peine à y croire, du moment où notre bonne et vigilante mère la sainte Eglise s'est prononcée par l'organe d'un de ses évêques.

Ainsi, absence de toute critique, abandon de toute intelligence et de toute spontanéité, crédulité aveugle et absurde, c'est la moralité à tirer de cet enseignement d'abrutissement et d'abêtissement. (*Applaudissements.*)

Mais ce n'est là que la première face de l'enseignement religieux dans sa réalité pratique.

J'avais là un tout petit dossier qui devait vous montrer ce que dans l'enseignement religieux on pense de la famille et de l'autorité paternelle ; le temps me manquerait pour l'exposer en son entier. Il se résume en ceci : Il faut respecter son père, hormis en tout ce qui touche aux choses saintes ; le père ni la mère ne peuvent s'opposer à la volonté monastique de leurs enfants, puisque c'est Dieu qui appelle l'enfant à lui.

L'illustre Gury a tout résumé dans ce passage caractéristique :

D. Les enfants peuvent-ils embrasser l'état religieux malgré leurs parents ?

R. Oui, en principe. Bien plus, l'enfant agira avec plus de sagesse si, se sentant de la vocation pour l'état religieux et croyant que ses parents s'y opposeront injustement, il leur cache la chose et obéit à la volonté divine. (Traité du IV<sup>o</sup> Précepte du Décalogue, chap. 1, § 3, p. 369.)

Et le catéchisme de Monseigneur Gaume émet la même idée à la portée des petits enfants :

D. Les pères et mères peuvent-ils s'opposer à la vocation de leurs enfants ?

R. Les pères et mères ne peuvent pas s'opposer à la vocation de leurs enfants parce que, avant de leur appartenir, les enfants appartiennent à Dieu.

La non obéissance est excusée et même ordonnée dans des cas qui paraissent moins graves. Ecoutez le catéchisme flamand, rédigé après la loi sur les écoles belges :

D. Les enfants sont-ils tenus d'obéir à tout ce que leurs parents leur commandent ?

R. Oui, lorsque les parents n'excèdent pas leurs pouvoirs et lorsqu'ils ne commandent pas de faire le mal ou quelque chose qui pèche contre Dieu.

D. Les enfants doivent-ils obéir lorsque leurs parents les placent chez des professeurs dépravés ou dans des maisons mal famées ?

R. Certainement non, car pour faire cela, les parents n'ont reçu de Dieu ni le pouvoir ni le droit, et de plus les enfants ne peuvent pas, dans ce cas, obéir à leurs parents.

D. Les enfants peuvent-ils obéir à leurs parents qui les envoient aux écoles gueuses ?

B. Non, mille fois non, car les écoles gueuses sont plus dangereuses, plus néfastes pour les enfants que les maisons mal famées. Les maisons mal famées ne sont tenues qu'afin de gagner de l'argent pour une vie malhonnête ; les écoles gueuses sont instituées afin de gagner des âmes pour le diable et l'enfer; dans les maisons publiques on ne gâte ordinairement que le cœur, tandis que dans les écoles gueuses on gâte le cœur et l'esprit.

D. Que sont, en définitive, les mauvaises écoles ?

R. Ce sont les écoles qui ne sont pas agréées et qui sont maudites par le chef de la sainte Eglise.

Étonnez-vous maintenant des histoires lamentables dont le récit remplit les journaux ! Des familles troublées, des filles détournées de leur devoir de respect, entraînées en

quelque couvent ! Et ne croyez pas que la morale religieuse se cache pour cette œuvre malsaine ; non, elle en fait un principe, elle s'en vante. Le Christ a dit, s'écrie-t-elle : «Quiconque aura quitté pour l'amour de moi son père et sa mère en recevra le centuple en ce monde par les biens spirituels dont il sera comblé.»

Voilà ce que la morale religieuse fait de la famille ! (*Applaudissements.*)

Il y a plus ; l'enfant s'érige en juge de ses parents ; il les critique et les regarde, sous la direction d'un maître catholique, comme pervers et coupables.

Voyez cette petite image ; elle a pour titre: *Il est là*, et donne l'histoire grotesque d'un enfant qui cherche et trouve Jésus dans le tabernacle. Et le fils de Dieu lui demande ce qu'il veut :

L'enfant, d'une voix attendrie,  
Reprend : «Mon papa n'est pas bon,  
«Convertis-le, je t'en supplie,  
«Fais-lui connaître, aimer ton nom.»

Le lendemain, touchant mystère !  
Sans même qu'un mot lui fut dit,  
De cet enfant le mauvais père  
Se confesse et se convertit.

Ceci n'est plus œuvre d'imagination, c'est une lettre d'enfant extraite de pièces relatives à l'œuvre de Notre Dame de Séez. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il s'agit là d'une de ces entreprises de mendicité chères aux cléricaux :

J'ai appris que de mes compagnes avaient envoyé leur offrande. J'en ai parlé à maman..., C'est pourquoi maman m'a donné trois francs pour vous envoyer quinze timbres-poste.

La maman est sérieuse, pour ses quinze timbres-poste elle veut «une bonne et abondante récolte, puis la conservation de ses bestiaux, car il en meurt beaucoup.» Quant à l'enfant, plus désintéressée, mieux instruite, elle ne demande qu'une chose, la «conversion de papa.» (*Rires.*)

Voilà pour l'autorité paternelle. Je passe rapidement, car il faut me hâter.

Prenons des enseignements plus redoutables encore; passons au fanatisme. Ah ! Messieurs, ceci est grave. L'intolérance religieuse a dominé le monde ; le progrès civilisateur tend à la vaincre, à la détruire, tandis que l'enseignement religieux la verrait avec plaisir refleurir aujourd'hui. Il ne dépend pas de lui que l'intolérance ne triomphe en plein dix-neuvième siècle, comme elle a si longtemps triomphé pendant le moyen-âge.

Écoutez-en une première preuve, empruntée, comme tout ce que je vous dis, à un petit livre de classe. Voici une *Conférence pour les jeunes filles*, dans laquelle une pauvre bonne discute avec sa jeune maîtresse, très bien élevée comme vous allez voir.

Mademoiselle, dit-elle, chacun sa loi ; quand on est né dans une religion, on doit y rester.

L'autre lui répond - et vous reconnaissez là les aménités habituelles du langage des cléricaux ; si vous ne les connaissez pas, je vous engage à lire demain le récit que feront leurs journaux de la conférence d'aujourd'hui. (*Rires.*)

Et Justine répond :

Si une personne était née dans la boue, il s'ensuivrait donc qu'elle devrait barboter avec les oies et les canards pendant toute sa vie.

La conversation continue sur ce ton.

Ceci est de la théorie, ou plutôt de l'imagination. Voici de la pratique, voici un fait. Un membre éminemment respectable et respecté de la Chambre des députés, M. Christophle, député de la Drôme, vient à mourir; ses funérailles ont lieu civilement et l'institutrice de Saint-Romain-d'Albon donne en dictée ce devoir scolaire, où l'enseignement religieux s'épanouit dans toute sa beauté :

Je laisse aux esprits forts le plaisir d'assimiler à la mort d'un homme la mort d'un singe, et de confondre le cimetière avec la voirie. Dans tout cela, il n'y a pas conviction, il y a haine... Beaucoup de personnes, en parlant de cet homme, disaient : il a vécu en chien... D'autres disaient : j'ai bien vu d'autres fois mettre des bêtes dans un trou, ce sera la même chose.

Voilà comment on prêche le fanatisme en plein dix-neuvième siècle, à l'abri de l'instruction religieuse !

Voici une «*Bible d'une grand'mère*», un livre qui est inscrit au catalogue de la ville de Paris, rédigé par une femme fort respectable, Mme de Ségur, mais que la passion religieuse entraîne aux plus étranges prédications. Écoutez comment, à propos de je ne sais lequel de ces odieux massacres si fréquents dans la Bible, elle pervertit comme à plaisir le cœur et l'esprit de sa petite-fille :

HENRIETTE. - Comment le bon Dieu, qui est si bon, est-il si sévère pour tous ses peuples ? Il fait tuer tout le monde, même les petits enfants. Je sais bien que si je faisais ce que fait le bon Dieu, je me trouverais très méchante.

GRAND'MÈRE. - Chère petite, si tu te souvenais de ce que je t'ai dit il y a peu de temps, tu verrais que le bon Dieu connaissant les mauvais penchants, les faiblesses du peuple israélite, ne pouvait pas le laisser vivre avec des peuples idolâtres qui l'auraient entraîné dans l'idolâtrie et l'auraient rendu criminel.

HENRIETTE. - Mais les enfants, grand'mère, les pauvres petits enfants ?

GRAND'MÈRE. - Je l'ai déjà expliqué que les enfants de ces peuples abominables étaient tous consacrés au démon dès leur naissance ; il n'y avait rien de bon en eux, et c'était une œuvre de miséricorde de leur ôter la vie avant qu'ils pussent la souiller de crimes et adorer le démon en suivant les traces de leurs pères.

Du reste, le *Catéchisme du diocèse de Paris* (1876), déclare tranquillement que «la vengeance de Dieu poursuit les juifs, et partout ils sont captifs et vagabonds.» Que dites-vous des réflexions des élèves dans ce temps d'agitation anti-sémitique ?

Et, du reste, lorsqu'on interroge les élèves, il est naturel qu'ils répondent absolument comme ils ont été instruits. On fait passer un examen du certificat d'études à Sainte-Foila-Grande (Gironde) et on donne aux enfants ce sujet de rédaction : «Quel est le personnage historique le plus détestable ? Dites ce que vous savez sur lui, et indiquez les motifs de votre antipathie.» On avait à choisir ; les scélérats ne sont pas rares dans l'histoire. Savez-vous celui qu'ont choisi à l'unanimité les enfants de l'école congréganiste ? Henri IV ! - O comte de Chambord, qu'en dites-vous ? - Mais pourquoi Henri IV ?

Un élève plus sincère que les autres osa en donner la raison : «Je hais Henri IV, dit-il, parce qu'il a accordé l'édit de Nantes aux protestants !» (*Exclamations.*)

L'image vient au secours de cet enseignement monstrueux et si dangereux pour la paix publique et la tranquillité des esprits.

Voici une petite image illustrée de poésies, où l'on chante les vertus du Rosaire, inventé par saint Dominique, comme vous le savez tous. Écoutez ce récit de l'horrible guerre des Albigeois, le plus affreux épisode des massacres dus à la morale religieuse ; écoutez comment on parle d'un des plus affreux bandits dont le nom souille l'histoire, de Simon de Montfort :

L'hérésie affligeait le midi de la France.  
Et d'un voile trompeur l'erreur s'enveloppait.  
Alby nous préparait une longue souffrance,  
De ce foyer le mal partout se répandait.  
Mais celui qui des flots sait calmer la furie,  
Sur la barque de Pierre a constamment les yeux,  
Un doux rayon d'espoir luit sur votre patrie,  
L'étoile de la mer apparaît dans les cieux.  
C'est la reine du ciel abaissant sur la terre  
Un regard de pitié, d'ineffable douceur.  
Des défenseurs du Christ elle a vu la bannière,  
Et vient pour soutenir leur invincible ardeur.  
Les guerriers de Montfort, pour la cause suprême  
Versant dans les combats un sang pur, généreux,  
Mais il est un héros que suscite Dieu même,  
Dont Marie a compté les soupirs et les vœux.  
La victoire est au Christ...

La victoire est au Christ ! Vous savez ce que cela signifie dans l'histoire : c'est le midi de la France ravagé et dépeuplé ; c'est Carcassonne en flammes, ce sont 60.000 Albigeois massacrés dans Béziers aux encouragements du légat Arnoult, abbé de Citeaux : «Tuez ! Tuez toujours ! Dieu reconnaîtra les siens !» (*Mouvement d'indignation.*)

Et à l'Exposition universelle de Paris, car ces gens ont un rare cynisme et une étrange audace, on lisait une composition exposée parmi d'autres morceaux de calligraphie, par les frères de la doctrine chrétienne, pour la gloire de l'Institut tout entier, et quelle était cette composition, cette composition infâme ? - Ah ! Il est bien tard ! (*Non ! Non ! Lisez !*) Vous le voulez ? (*Oui!*) La voici :

Quand nos armées, sous la conduite d'un chef invincible, allaient partout répandre la teneur et l'effroi ; quand nos drapeaux tachés du sang des combats, noircis de la poudre de la fusillade, entraient triomphants dans la capitale des plus grands empires : quand notre empereur, qui a vu tomber à ses pieds plus d'hommes que la faux du moissonneur ne couche d'épis au temps de la récolte, recevait l'épée d'un prince vaincu ou les clefs de quelque ville prise, alors le pays était grand.

Quand, au cri de «Dieu le veut,» nonante mille guerriers, une croix rouge sur l'épaule et une lance à la main, se levaient en masses frémissantes pour exterminer le Sarrazin, au risque de mourir tous sous le coup de maladies terribles et d'adversaires redoutables ; quand un roi pour arrêter le progrès des

idées subversives d'un moine apostat, lançait la patrie dans des guerres interminables, le pays était grand !

Pendant des siècles, la patrie sut aussi arrêter les menées secrètes des sectes ridicules qui menaçaient la société tout entière; des bûchers s'élevèrent sur tous les points du pays pour brûler ces faux penseurs qui en voulaient à notre sainte religion. Charles IX et la grande Catherine de Médicis seront toujours chers au cœur des vrais chrétiens ; par leur courage et leur foi héroïque, en une même nuit, le pays fut délivré de cinquante mille huguenots.

Ah ! Ne vous étonnez pas trop. Il y a quelque chose de plus horrible que de professer de pareilles doctrines, c'est d'en donner la *théorie*. Ecoutez M. Aubineau, rédacteur de *l'Union*, parlant de ces persécutions et de ces massacres :

Les protestants de France ne furent pas des martyrs ; il n'y a de martyrs que ceux qui souffrent la persécution pour la justice ; il n'y a point de justice en dehors de la vérité.

C'est une grande charité de consacrer la puissance terrestre à tirer les âmes de leurs erreurs ; on ne doit pas être arrêté parce que cette sorte de persécution rend furieux ou même fait périr quelques hommes, lorsqu'on est assuré d'en sauver plusieurs.

Le voilà, je pense, l'enseignement religieux, pris en flagrant délit du plus horrible des crimes, du fanatisme féroce ! (*Bravos et applaudissements.*)

Ce sont vétilles à côté de cela, que les démonstrations antipatriotiques, que les manifestations de politique anti-républicaine, que la haine de la Révolution, qui forment la substance de tout l'enseignement historique religieux.

Mgr de Ségur, dont les œuvres malsaines et répandues à centaines de mille dans nos écoles ont reçu la double approbation du pape et d'Henri V, n'ose-t-il pas écrire :

La Révolution, c'est-à-dire la grande révolte, est un immense blasphème et une théorie abominable. C'est la négation impudente du droit de Dieu sur les sociétés, et du droit qu'il a donné à son Eglise d'enseigner et de diriger les rois et les peuples dans la voie du salut.

C'est une doctrine nouvelle, née des révoltes protestantes, de l'incrédulité voltairienne et des conspirations de la franc-maçonnerie. Elle déclare que l'Eglise de Dieu n'a aucun droit d'enseigner ni de diriger les sociétés, d'inspirer les lois...

De là encore la fameuse et absurde théorie du suffrage universel. . .

D'après l'Eglise, le roi ne règne et ne gouverne qu'au nom de Dieu et comme exerçant les droits de Dieu ; et l'Eglise est toujours là pour lui rappeler ses devoirs et l'empêcher d'abuser de sa puissance. D'après la doctrine révolutionnaire, le roi ne règne et ne gouverne qu'au nom du peuple ; la volonté nationale, c'est-à-dire, en bon français, les caprices de la multitude aveugle et du suffrage universel sont sa règle unique, sa lumière et sa morale; son seul frein, c'est la crainte de déplaire au peuple et de perdre sa place.

Quel patriote pourrait voir sans indignation toutes ces petites images dont je vous présente de nombreux exemplaires, où il n'est question que des fautes et des crimes de la France, où le nom sacré de la patrie est blasphémé à chaque ligne de légendes factieuses ?

Ici, le Christ pardonne à la France prosternée devant lui et qui pleure sur ses péchés, et demande pardon en montrant une pancarte où se lisent ces dates caractéristiques : 1793, 1830, 1848, 1871.

Jésus, y est-il dit, fait un dernier appel à la France coupable, car sa justice la condamne. Avant de frapper, il se souvient qu'il l'a aimée, qu'elle a été léguée à son cœur par le roi martyr.

Là, Marie pleure sur les ruines de la France ; dans le lointain, Paris en flammes, et en exergue ce verset où le grotesque le dispute à l'odieux :

Sainte Marie, refuge des pécheurs, qui avez averti Paris assiégé par la date mystérieuse du premier jour du siège (19 septembre, anniversaire de la Salette).

Qu'est-ce que c'est maintenant que ces amendes honorables, que cette France blessée, relevée par Marie et qui s'écrie :

Oui! Depuis quatre-vingts ans, Dieu tout puissant, je vous offense en abandonnant ma vocation.

Oui, Dieu tout puissant, je vous offense en bannissant de mes lois et de mes mœurs jusqu'à votre souvenir.

Oui, Dieu tout puissant, je romps presque publiquement avec vos commandements, violant vos sabbats, méprisant vos jeûnes, discutant l'autorité de votre Eglise.

C'est à cause de ce péché que j'ai été humiliée, vaincue et frappée de vertige.

O mère, dit ici la France blessée et relevée par Jésus, ô mère, votre adorable Fils a été justement irrité de mes ingratitude... mes enfants vous conjurent de pardonner à leur patrie coupable.

O Vierge immaculée, refuge des pécheurs, guérison des malades !... Rendez-nous cette vie de fille aimée de l'Eglise, qui a fait notre gloire... Rendez-nous la grâce de combattre encore... de souffrir... de vaincre... pour le règne de Jésus-Christ, le triomphe de son vicaire et la cause des opprimés.

C'est là toute la France, ô Marie !

Si elle n'est cela, elle n'est plus...

Et partout et toujours la France passant après Rome, le souverain pontife étant la préoccupation première, quasi-unique de ces prétendus Français. Ne vont-ils pas, dans l'image que je vous montre, jusqu'à représenter - par une photographie ! - le Pape emprisonné derrière une grille d'un cachot - dont certaines congrégations ont vendu la paille. (*Rires.*)

Voilà ce que l'élément religieux fait du patriotisme ! Sa vraie patrie, c'est Rome !

Je veux maintenant passer à un autre ordre d'idées, car le temps me presse et vous presse plus que moi. (*Non ! Parlez ! Parlez !*)

Je vais jeter un coup d'œil avec vous sur une région particulière de l'enseignement religieux que j'appelle du nom le plus poli que je puisse lui attribuer, la région du mysticisme.

Ce mysticisme, qui engendre l'hallucination, est tantôt sombre, tantôt ardent, et j'oserai dire printanier. (*Rires.*) Sombre, il est assez rare ; on ne prend pas les fidèles avec du vinaigre (*Hilarité*), et si l'on distribue bien quelques images tristes déclarant qu'on est

mort à ce monde, qu'il faut mépriser cette fumée qui s'appelle l'honneur, ce fantôme qu'on nomme plaisir, cette boue qu'on nomme richesse ; si chaque mois on promet de consacrer un jour à se préparer à la mort, ce n'est pas là ce qui fait la fortune de l'imagerie mystique.

Ce qui fait sa fortune, c'est le côté printanier. Oh ! Là, dans cette passion mystique, il est d'une richesse et parfois d'une crudité d'expressions qui rendent bien difficile la lecture de ces textes même devant un assemblée d'adultes, alors même qu'on réfléchit que cela est destiné à être lu par des jeunes filles en leur particulier.

Voici le langage du céleste fiancé :

Tu me tiens lieu de tout, de trésor, de patrie.  
Tout ce que j'ai laissé, tu le deviens pour moi.  
Mon amour, mon seul bien, ma liberté, ma vie,  
Ma famille, c'est toi !  
Adieu, petites créatures ; adieu riens de la terre, je vous abandonne à jamais.

Il s'agit d'une jeune fille qui devra vivre dans le monde et qui devra cependant tenir pour quelque chose les biens de la terre, sa liberté et sa famille.

Je me lasse, dit la *fiancée du Christ*, de discourir, de m'agiter, de chercher mille et mille moyens d'être à vous. Je les réduits tous en un. Cet un nécessaire, c'est *l'amour*, l'amour qui ne veut que vous, ne tend qu'à vous, ne travaille et ne souffre que pour vous. Et cette grande science de l'amour ; je l'apprends dans la fournaise ardente de votre divin cœur.

En voici une troisième :

Ecoutez le langage du crucifix, il ne fait entendre que cette parole : *Amour !* Lisez ce livre ouvert à tous ; sur toutes les pages, sur toutes les plaies, vous y trouverez toujours ce mot: *amour* . . .

Je vous ai aimé, aimez-moi.  
L'*amour* est le commencement, le milieu, la fin de l'accomplissement de la loi :  
La loi n'est que l'*amour* qui croit.  
L'expérience n'est que l'*amour* qui attend,  
L'adoration n'est que l'*amour* qui se prosterne,  
La prière n'est que l'*amour* qui demande,  
La miséricorde n'est que l'*amour* qui pardonne,  
La charité n'est que l'*amour* qui se dévoue,  
La mortification de martyrs n'est que l'*amour* qui s'immole.

Celle-ci parle sur un mode un peu plus léger :

Je ne vivrai pas un instant  
Que je ne le passe en aimant.

C'est l'âme fervente qui comprend l'oracle du divin Sauveur : «Je fais même apporter le feu sur la terre.» Son cœur est une fournaise toujours ardente dont une partie des flammes s'élève vers le ciel, et l'autre s'échappe de toutes parts pour gagner les âmes, afin de les brûler du même feu qui la consume.

A l'*Aridité*, maintenant :

Divin Jésus, vers toi mon âme aspire,  
Seul tu connais l'angoisse de mon cœur,  
C'est pour toi seul que mon âme respire,  
Et cependant je ne suis que froideur !  
Qu'il est cruel le mur de l'impuissance !...

Et les cantiques ! Je ne vous en lirai qu'un, emprunté aux *Perles de saint François de Salles*, joli petit livre très en faveur dans les écoles congréganistes :

Vive Jésus! Vive sa loi !  
Vive Jésus, ma douce vie ;  
Vive Jésus, ma seule amie ;  
Vive Jésus, de qui l'amour  
Me va consumant nuit et jour !

Vive Jésus en ma poitrine !  
Vive son image divine !  
Vive Jésus en tous mes pas!  
Vive ses amoureux appas !

Vive Jésus, lorsque sa bouche  
D'un baiser amoureux me touche !  
Vive Jésus, lorsque pâmée  
Je me trouve en lui transformée !  
Vive Jésus, quand sa bonté  
Me réduit dans la nudité !

Permettez-moi de n'en pas dire davantage. Mais que pensez-vous de ce mysticisme, qui tend à devenir singulièrement corporel et tangible ? (*Bravos.*)

J'aime mieux vous lire les titres des divers chapitres de ce petit livre..., parce qu'il y en a la moitié en latin. (*Rires.*)

Quel est celui de vous qui ne connaît ce merveilleux chant d'amour qu'on appelle le Cantique des Cantiques ; il ne brille pas précisément par la pureté des images et la délicatesse des expressions. Mais vous savez tous quelles ardeurs orientales il révèle.

Je vous demande s'il vous serait venu à l'idée, à vous, pères de famille qui m'écoutez, d'en faire un abrégé pour vos filles ? Or, cette idée est venue à un coryphée de la morale religieuse. Ce Cantique des Cantiques a été mis à la portée des jeunes personnes dans un tout mignon petit livre qui fait partie d'une collection charmante : «*Les glanes d'or des enfants de Marie*», et pour que vous n'en doutiez, Mgr François de la Bouillerie, archevêque de Perga, fait compliment à l'auteur de sa jolie publication et lui dit :

Les jeunes et pieuses âmes pour lesquelles vous écrivez préféreront certainement vos petits livres, qui leur diront beaucoup, à une foule, etc.

Je crains, moi, qu'elles ne les préfèrent trop.

Voici les titres des chapitres ; c'est tout ce que je puis vous lire :

Premier chapitre. – «Le baiser du Seigneur : Donnez-moi un baiser de vos lèvres divines.» - Deuxième chapitre : Mon amie que vous êtes belle à mes yeux. - Que vous êtes beau, mon bien-aimé : notre lit est couvert de fleurs. - «Ascendam in palmam et apprehendam fructus ejus.» - Je languis d'amour. - «Dextera illius amplexabitur me.» – «Dilectus meus mihi, et ego illi». – «Lève-toi, hâte-toi, mon amie, ma colombe, ma toute belle, et viens.» – «Anima mea liquefacta est.»

Je passe.

L'Eglise catholique et son enseignement religieux que j'attaque - et personne ne peut se plaindre que je me serve des armes qu'elle me fournit, l'Eglise catholique a de grandes prétentions à la pureté. Ses saints sont très susceptibles sur cette matière.

Moi, je trouve qu'ils le disent trop et que ces considérations tiennent trop de place dans l'enseignement dit religieux.

On raconte gravement que le jeune et bienheureux Berchmann rougissait au sein de sa nourrice ! (*Hilarité générale.*)

Saint Louis de Gonzague allait plus loin, car il rougissait quand il était obligé de rester auprès de sa mère ! Quelle aberration odieuse ! A quel laïque serait venue cette honteuse idée ?

Le fameux Labre, déguenillé et couvert de crasse et de poux, pour la béatification duquel la France a donné 10.000 francs, avait une grande horreur des femmes. Le petit livre que je vous montre dit :

On ne peut donner qu'une faible idée de l'horreur qu'il eut toujours pour tout ce qui pouvait ternir ou affaiblir l'éclat de cette vertu angélique ; il ne parlait aux personnes du sexe que lorsqu'une nécessité ou un motif de charité l'y obligeait; il prenait même de grandes précautions en parlant aux hommes, et surtout aux jeunes gens.

Quant aux saintes, qu'il s'agisse de la répugnante Marie Alacoque, de sainte Catherine de Sienne, de sainte Rose de Lima, dont les histoires constituent les innombrables petites brochures de la *Bibliothèque des enfants pieux*, elles se hâtent de bien bonne heure d'être au courant de maintes choses que les jeunes filles laïques ne savent pas si tôt, et de promettre de se garder de dangers que d'ordinaire nos filles ignorent. (*Rires et applaudissements.*) C'est à quatre ans que Marie Alacoque fait vœu de chasteté perpétuelle ; Rose de Lima fait ce vœu à cinq ans. (*Rires.*)

Mais cette précocité n'a rien de bien étonnant, puisque dans un asile de l'académie de Toulouse, toutes les demi heures les enfants chantent en refrain : « Mon Dieu, conservez-nous notre innocence jusqu'à la fin de nos jours ! » (*Hilarité générale.*)

Je ne puis vraiment vous lire... cependant, il faut que je vous la lise, puisque c'est une dictée donnée aux enfants d'un collège ; nous pouvons bien lire ici ce qu'on donne à des élèves de huitième au nom de Dieu :

Dieu envoya un de ses anges à une humble vierge de la race de David, qui s'appelait Marie et qui habitait la petite ville de Nazareth. Gabriel, c'était le nom de l'archange, annonça à Marie que Dieu l'avait choisie pour en faire la mère de son fils divin. La vierge, après avoir reçu de l'envoyé céleste l'assurance qu'elle garderait intact le privilège de sa virginité, donna son adhésion au grand dessein de Dieu. «Je suis la servante du Seigneur», répondit-elle, et par l'opération de

l'Esprit Saint, qui la couvrait de son ombre féconde, elle conçut dans son sein virginal le fils du Très-Haut.

A cet instant le Verbe de Dieu prit en Marie, devenue sa mère, notre propre nature; il s'incarna, c'est-à-dire se fit chair.

Ces aberrations redoutables ne sont pas involontaires, elles ne tiennent pas seulement à la situation particulière que la discipline de l'Eglise impose à ses ministres. Ce ne sont point les erreurs d'un maladroit ou d'un coupable. Non, cela est de principe dans l'enseignement religieux. La preuve en est que ce que nous, laïques, touchons avec tant de délicatesse, cette région des choses que nous, pédagogues laïques, nous tenons avec tant de soin en dehors de nos enseignements, le pédagogue religieux la place au premier rang de ses préoccupations :

Il faut, dit Rousselot, grand vicaire de Grenoble, s'efforcer de saisir les occasions fréquentes d'inspirer l'horreur de ce péché, de mettre devant les yeux des enfants ses débuts, ses progrès, ses suites funestes, d'en citer des exemples tragiques... Il faut montrer les innombrables manières dont on peut être réduit à y tomber; il faut en décrire les diverses espèces, non pas en détail, mais avec une demi-obscurité qui ne puisse scandaliser les âmes innocentes.

Or, c'est là, de l'aveu de tous les pédagogues laïques et pères de famille, le meilleur moyen de faire naître dans les jeunes imaginations des idées dangereuses.

Je vous présente la preuve douloureuse que cet enseignement redoutable et pervers est en réalité donné dans nos écoles sous le couvert de l'enseignement religieux.

Je vous montre un cahier de classe écrit par un pauvre enfant de treize ans, sous la dictée d'un aumônier de collège. Il est consacré à l'explication des sixième et neuvième commandements de Dieu, qui défendent le péché de luxure ; l'enfant y traite en quatre chapitres, avec une richesse de détails monstrueux et qui ne remplissent pas moins de huit pages d'une écriture serrée, de la variété, de la gravité, des conséquences, des causes et des remèdes du péché de luxure. (*Mouvement général d'indignation.*)

Mais il semble que l'écriture ne suffise pas à ces pédagogues étranges : le graphique intervient. Je vous ai montré tout à l'heure une carte ridiculement absurde ; en voici une véritablement odieuse, intitulée *l'Empire du vice*. Elle représente l'empire du vice et les sept péchés capitaux qui se le partagent en sept provinces, le tout, vous le voyez, avec un certain luxe, une certaine habileté calligraphique : chacun des péchés a là son domaine, son département, son chef-lieu, ses arrondissements, ses communes ; chacun de tous ces lieux a son titre et son nom. Or, le chef-lieu du département de la luxure s'appelle l'impudicité.

Les chefs-lieux d'arrondissement s'appellent : la débauche, la volupté, l'immoralité, l'adultère, l'inceste, la prostitution, le cynisme, le viol, l'impureté.

Les communes sont: la séduction, les mauvais désirs, le relâchement, la turpitude, la fornication, la dépravation, les faux plaisirs, l'orgie, la sensualité, l'impudeur, le rapt.

Et quand je vous dirai que ceci est écrit, dessiné par une jeune fille âgée de quinze ans, qui y a appliqué peut-être quinze de ses soirées, vous jugerez quels sont les fruits dans ce domaine de l'enseignement religieux que je combats ! (*Applaudissements.*)

Messieurs, je n'irai pas plus loin, je n'irai pas plus bas ! Aussi bien, nous sommes en pleine fange. (*Bravos et applaudissements répétés.*)

Je vous ai dit que je ne laisserais rien à la déclamation. J'ai tenu parole. Je vous ai volontairement fatigués d'une énumération de faits ; j'ai voulu vous en lasser, pour qu'il n'y ait pas que la fatigue, mais que l'irritation, le dégoût et l'indignation vous saisissent ! Maintenant, je puis vous dire, appuyé sur ces preuves, - et vous le sentez bien, il y en a bien d'autres que j'ai laissées volontairement de côté, - je puis vous dire ce qu'il est, cet enseignement. Personne ne me démentira quand j'affirmerai qu'il devient aisément et quasi fatalement l'école de l'imbécillité (*Bravos et applaudissements*), l'école du fanatisme, l'école de l'antipatriotisme et de l'immoralité ! (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous avons bien fait de le chasser de l'École ; il est absolument contradictoire sur tous les points avec l'enseignement scientifique, l'enseignement civil, dont nous avons la charge et la responsabilité. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, écartons-nous de toutes ces immondices, de toutes ces sottises ; prenons du champ, prenons du recul ; regardons-les en face, et voyons en quoi tout cela diffère de l'enseignement vrai de l'École.

En toutes choses, il y a antagonisme, contradiction incessante entre les deux enseignements.

Dans le domaine matériel, l'enseignement de l'École montre que la nature est soumise à des lois permanentes, éternelles, invariables ; que, par suite, pour pouvoir se servir de cette nature et la dominer, il faut étudier et utiliser ses lois.

L'enseignement religieux ne reconnaît pas les lois naturelles, ou s'il les reconnaît il les fait incessamment contredire et violer par le caprice des puissances surnaturelles bienfaisantes ou malfaisantes ; pour dominer la nature, ce sont ces puissances qu'il faut solliciter ou conjurer. Ainsi l'enseignement laïque incite l'homme au travail et lui donne confiance dans ses propres forces, dans le progrès personnel, le progrès social, le progrès humanitaire, tandis que l'enseignement religieux le tient en défiance de lui-même, et au lieu du travail et de l'instruction, le pousse à se prosterner et à prier.

Et à prier qui ? Ah ! Sans doute le Tout-Puissant d'en haut, mais aussi et surtout l'innombrable série d'intermédiaires qui se sont placés entre lui si grand et vous si chétifs, la vierge, les saints, avec la myriade de grotesques superstitions que j'ai énumérées devant vous, et enfin celui qui est là toujours présent : le prêtre, le délégué de Dieu, qui a le secret de sa volonté et qui même se prétend plus puissant que lui, puisque d'une parole il le force à descendre sur l'autel. En telle sorte que tandis que l'enseignement laïc développe l'activité, la science, le progrès, l'enseignement religieux engendre l'inaction, l'inertie et la superstition !

Dans le domaine moral, égales différences ; en histoire, l'enseignement religieux ne juge pas les hommes par les services généraux qu'ils ont rendus au monde : l'Eglise se soucie peu qu'ils aient travaillé au progrès, au développement de la civilisation et à la libération de l'humanité ; non, elle les estime par les services qu'ils ont rendus à l'Eglise. Elle canonise Constantin, l'incestueux ; elle célèbre Clovis, l'assassin ; elle encense Simon de Montfort, le massacreur !

En morale, l'enseignement religieux met sur le même rang, je l'ai démontré, et l'infraction aux rites bizarres de l'Eglise catholique et la violation des règles éternellement reconnues par la conscience humaine. Tandis que l'École dit à l'enfant : Tu as en toi ton juge, développe-toi et travaille ; c'est ta conscience qui, aidée de la consultation d'autres consciences, t'indiquera la voie du bien et te protégera contre le mal, l'enseignement religieux lui crie : Tu ne le peux, car tu es gâté, dès le germe, par le péché originel, et tu as besoin, pour te relever, de la grâce ; et comme la grâce peut

t'abandonner, tu as besoin du prêtre, qui seul sera ta règle, ton appui dans ta conduite de tous les jours.

Tout diffère entre l'enseignement de l'Eglise et celui de l'Ecole.

Ils diffèrent par la doctrine d'abord, car le premier procède de la grâce qui est la forme suprême du caprice, et le second procède de la justice qui ne reconnaît que la loi.

Ils diffèrent par la méthode, car l'enseignement religieux affirme, et en affirmant il s'appuie sur la foi, mère de la superstition ; l'enseignement de l'École, lui, démontre et s'appuie sur la raison, qui engendre la science.

Ils diffèrent par le but: l'enseignement religieux dédaigne cette terre ; il prétend n'y voir qu'une vallée de larmes, qu'un lieu d'épreuves où le premier souci doit être d'essayer de se rendre digne du ciel ; il méprise, en apparence du moins, toutes les grandeurs de ce monde, et en arrive, pour prouver son renoncement aux choses de la terre, jusqu'à considérer le mariage comme un état inférieur ! L'enseignement de l'École, tout au contraire, soutient l'enfant, l'encourage, lui montre le progrès, lui enseigne à se dévouer à tout ce qu'il y a de grand, à tout ce qui peut travailler au développement de l'homme, et il fait de la famille à la fois le premier des devoirs et la première des joies.

Ils diffèrent enfin par le résultat; car pour tout résumer en un mot, l'un tend à former un moine paresseux, ignorant et fanatique, tandis que l'autre tend à former un citoyen instruit, travailleur et tolérant ! (*Bravos et applaudissements.*)

Depuis assez longtemps ces deux enseignements marchent côte à côte, ou plutôt, depuis trop longtemps l'un d'eux est dominé et étouffé par l'autre ! En vérité, que de génie, de force, de véritable vertu, il a fallu à ce noble et grand pays pour résister à cet enseignement, pour rester la France de Molière, de Rabelais, de Voltaire, et pour être la première entre les nations à secouer les épaules en y sentant passer le grand frisson de la liberté. (*Applaudissements prolongés.*)

Noble et généreux pays qui marches à la liberté malgré tes gouvernements, qui marches à l'instruction malgré tes écoles, de quel essor t'élanceras-tu vers le progrès, vers la lumière, quand sera coupé ce boulet, enlevé cet éteignoir ! (*Bravos.*)

Il était temps ! Nous avons déjà beaucoup fait, il nous reste beaucoup à faire ; nous travaillerons, nous combattons ; car nous sommes en plein dans le bon combat, celui qui ne finira que par le triomphe définitif de la justice du droit, de la science, de la liberté. (*Vifs applaudissements.*)

Nous avons séparé l'Eglise de l'École : il faut faire l'École maintenant. Nous allons la faire. Nous y préparerons des esprits fermes, sur lesquels les superstitions glisseront et qui laisseront passer les sorciers, de quelque nom qu'ils s'intitulent, sans s'inquiéter d'eux ! (*Très bien ! Très bien ! Et applaudissements.*)

Nous préparerons des consciences solides qui porteront en elles leur sanction et qui sauront démêler le bien du mal, sans avoir besoin de recourir à des puissances surnaturelles et à leurs délégués.

Nous y préparerons des patriotes, des hommes pour qui la grandeur et l'honneur du pays seront la passion suprême, et qui, s'ils chantent quelque hymne ou quelque cantique, ne feront pas précéder du nom d'un autre pays celui de la Patrie sacrée ! (*Bravos et applaudissements prolongés.*)

Ah ! Je sais bien que le prêtre s'écriera - il s'écrie déjà : - «Vous m'avez renvoyé de l'École : j'emporte avec moi la morale, ses bases et sa sanction ; je vous livre à l'abîme et à la fange où vous allez rouler !» Nous lui répondrons : de l'École, vous n'emportez que l'asservissement des âmes ! Nous lui répondrons : votre morale religieuse, elle n'a de force que quand elle emprunte ses préceptes à la morale universelle, proclamée de toutes parts par la conscience de tous les hommes ; et par conséquent elle est pour le moins inutile ! Nous lui répondrons, la carte de l'Europe et du monde sous les yeux,

l'histoire dans la mémoire, à commencer par les débuts de ce sombre, de ce sanglant, de ce fanatique et religieux moyen âge, que les sociétés modernes s'acheminent vers la morale au fur et à mesure qu'elles s'éloignent des religions ! (*Applaudissements.*)  
Voilà ce que nous dirons dans ce grand procès. Et comme il faut un jugement et un juge, le jugement, nous l'attendons avec confiance du peuple qui nous entend et de l'histoire qui nous attend ! (*Bravos et applaudissements prolongés.*)

Avant de lever la séance, M. Gambetta a prononcé l'allocution suivante :

Mesdames et Messieurs, avais-je raison, tout à l'heure, quand je vous annonçais qu'après avoir entendu l'orateur qui allait parler nous nous sentirions tous un peu plus forts et un peu meilleurs ? (*Oui! Oui! Bravos et applaudissements.*)

Oui, l'homme dont la pensée résonne dans vos âmes et qui entraîne vos mains à des applaudissements si sincères et si légitimes, cet homme, non seulement peut faire triompher la vérité ici, par le talent indiscutable dont il arme la raison et la science ; mais il est de ceux qui peuvent la faire triompher partout. C'est pour cela que vos applaudissements font mieux que couronner son passé ; l'ovation que vous lui faites illumine son avenir. (*Vifs et unanimes applaudissements.*)

Nous n'ajouterons rien à ce qui a été dit. Il nous convient de sortir d'ici l'âme fortifiée et le cœur joyeux de nous être vus et compris. (*Bravos.*)

Mais il n'y a pas de bonnes paroles si des actes ne les suivent. Au risque d'abuser de votre générosité (*Non ! Non !*)... je vous rappelle, en finissant, que c'est pour une école laïque et pour la bibliothèque qui en est le développement naturel, que nous nous sommes réunis ici.

Mesdames et Messieurs, complétez votre bonne action et, en sortant, laissez tomber un peu de ces oboles, un peu de cette monnaie nécessaire à tous les cultes, mais qui, du moins ici, n'ira qu'à des enfants dont on veut faire des citoyens libres et généreux comme vous-mêmes ! (*Longs applaudissements.*)

Je vous remercie au nom des organisateurs de cette réunion et des membres du comité des écoles du vingtième arrondissement de Paris. Il y a dans cette enceinte bien des personnes qui appartiennent à d'autres arrondissements ; je me félicite de pouvoir saluer en elles les apôtres de la solidarité de tout Paris. (*Applaudissements plusieurs fois répétés. - Bravos et acclamations. - Cris : Vive la République ! Vive Gambetta ! Vive Paul Bert !*)

**Conférence donnée le 28 août 1881 par M. Paul Bert**

*Document*  
« *Cheny mon village, mes racines icaunaises* » <http://www.cheny.net>  
« *Encyclo89* » <http://www.encyclo89.net>